

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2016

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 17 novembre 2016.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

- 1.1 - Avis de la Commune sur le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement.
- 1.2 - Rapports annuels 2015 - SIPPEREC, SIFUREP, SYELOM, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, délégations de service public pour l'exploitation des marchés forains, de l'assainissement, de la fourrière automobile, pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville.

Juridique, Marchés Publics

- 1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la livraison de denrées alimentaires pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.
- 1.4 - Fourniture et livraison de denrées alimentaires et des ingrédients pour la confection des repas des structures petite enfance de la commune de La Garenne-Colombes.
- 1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'organisation de séjours de ski/snowboard pour des groupes d'enfants pendant les vacances d'hiver.
- 1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la location et à la maintenance d'une presse numérique pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.
- 1.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie sur la commune de La Garenne-Colombes.
- 1.8 - Avenant n° 2 au marché n° A00/2013/09 d'assurance passé pour le compte de la Commune et du CCAS - lot n° 1 : dommages aux biens et risques annexes.

II - Pôle Ressources

Finances

- 2.1 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2017.
- 2.2 - Avances sur subventions 2017.
- 2.3. Approbation du montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) de La Garenne-Colombes pour l'exercice 2016.
- 2.4 - Approbation du procès-verbal de mise à disposition de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense de l'actif et du passif du budget assainissement.
- 2.5 - Demande de remises gracieuses suite à la mise en débet de M. Cabald et de Mme Giuliani.
- 2.6 - Fixation des taxes, redevances et tarifs divers pour 2017.
- 2.7 - Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public applicable aux mobiliers urbains publicitaires scellés au sol et implantés sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes et fixation de ses tarifs.
- 2.8 - Dématérialisation du paiement du stationnement payant - Fixation d'un tarif pour les professionnels de La Garenne-Colombes.
- 2.9 - Extension du périmètre de stationnement payant - Fixation d'un tarif pour les résidents du quartier des Champs-Philippe (boulevard National côtés pairs et impairs compris).

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

- 3.1 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.

État-civil, Affaires générales

- 3.2 - Acquisition d'une licence IV de débit de boissons.
- 3.3 - Avis du Conseil municipal sur les dérogations au repos dominical.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

- 4.1 - Autorisation de dépôt du dossier « appel à projet handicap » dans le cadre du fonds « publics et territoires » proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

V.- Pôle Services Techniques

Urbanisme

5.1 - Autorisation donnée à Arc Promotion Île-de-France SCCV de déposer une demande de permis de construire sur une emprise foncière comprenant les parcelles communales cadastrées section 0 numéros 60, 61, 62, 64 et 237.

Aménagement urbain

5.2 - ZAC des Champs-Philippe - Modification du projet de programme des équipements publics à réaliser et modification n° 4 du dossier de réalisation.

5.3 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - seconde phase - Lancement de la procédure conjointe d'enquête préalable à la nouvelle déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire.

5.4 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - Secteur d'intervention Sartoris - Rachat par la Ville des biens appartenant à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF).

Bâtiments

5.5 - ZAC des Champs Philippe - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande d'autorisation d'aménager en crèche le local situé 7, rue Veuve-Lacroix - îlot S11-L1.

VI.- Divers

6.1 - Décisions.

6.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 04, sous la présidence de M. Yves Perrée, Premier adjoint au Maire de La Garenne-Colombes.

M. Perrée, président de séance

Bonsoir.

Je vais excuser le docteur Juvin qui ne peut pas être là ce soir.

Nous allons vous donner les délégations : M. Juvin donne délégation à M. Perrée, évidemment ; M. Pinta à M^{me} Juvin-Marleix ; M^{me} de Bellabre à M. Dransart ; M. Citerne à M. Butet ; M^{me} Michelet à M^{me} Legendre ; M^{me} Gamblin à M^{me} Gaillabaud ; M^{me} Marques Da Silva à M. Ballin ; M^{me} Bordet à M. Zacarpoulos ; M. Robail à M. Autain ; M^{me} Luciot à M^{me} Paillard ; M^{me} Routier à M. Martin-Chauffier ; M. Grenard à M. Dubois ; M. Dagràs à M^{me} Fommarty.

Il faut un secrétaire de séance.

Monsieur Dubois, acceptez-vous ? Bien sûr ? Oui.

Merci, Monsieur Dubois.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 17 novembre 2016.

M. Perrée, président de séance

Avant de commencer, nous allons passer à l'approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2016.

Y a-t-il des questions particulières sur ce procès-verbal ? Non ? C'est donc adopté, il n'y a pas de problème.

Pour le point suivant, il s'agit du retrait du point 2.8, que vous verrez tout à l'heure. Il y a une concertation en cours et malheureusement elle n'est pas terminée. On a pensé plus juste de prolonger un peu cette concertation et on reportera ce point à quelques mois.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Avis de la Commune sur le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement.

M. Hervo

Bonsoir, mes chers collègues.

Quelques mots sur le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, le SRHH, sur lequel on nous demande de donner un avis.

Je ne vais pas reprendre tous les éléments du rapport que vous avez sous les yeux et que vous avez certainement lu attentivement. Je voudrais simplement souligner que ce Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement qui, contrairement à son nom, n'est pas une émanation du Conseil régional mais est une émanation de l'État à travers la trop célèbre maintenant loi MAPTAM qui a institué, dans les conditions assez médiocres que l'on connaît, la Métropole du Grand Paris et la mise en place de ce « grand machin » dont on s'interroge encore de savoir à quoi il va servir, ou plus exactement ce qu'il va réellement apporter de mieux à nos concitoyens.

Ce Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, malgré des intentions affichées de partenariat avec les uns et les autres, les EPT, les communes, etc., retombe dans les vieilles lunes traditionnelles des textes de loi que nous pondent des gouvernements successifs depuis plusieurs décennies en matière de logement et d'habitat, c'est-à-dire des règles qui tombent du ciel, imaginées par des fonctionnaires déconnectés de la réalité, des règles qui ne tiennent aucun compte des réalités de terrain et qui disent « vous devez faire tant de logements, tant de logements sociaux, de telle nature, comme ceci, comme cela, etc. », sans tenir compte des spécificités de chaque territoire.

On ne peut certainement pas souscrire à une telle démarche, puisqu'une ville comme La Garenne-Colombes, qui est entièrement construite, n'a à l'évidence pas les mêmes opportunités foncières et perspectives foncières que des villes infiniment moins construites ou possédant de nombreux territoires de friches industrielles ou commerciales, comme Nanterre et bien d'autres. Les problématiques de communes aussi différentes dans leurs potentialités foncières et dans leurs potentialités de construction ne peuvent pas, de toute évidence, obéir de la même façon aux mêmes règles.

De surcroît, les préoccupations de ce Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement sont purement quantitatives. En gros, c'est le Gosplan : cela rappelle peut-être certaines démarches de Moscou dans les années 1950, au moins dans la souplesse intellectuelle de la présentation des choses !

Dernier point, qui paraît extrêmement surprenant et qui a été soulevé hier soir lors de la délibération du Territoire « Paris Ouest La Défense » sur ce sujet : c'est qu'à travers la création de la Métropole du Grand Paris, la Métropole est réputée être chargée de mettre en place un Plan métropolitain d'habitat et de l'hébergement. Vous voyez, l'État nous dit : « Voilà ce qu'il faut faire, mais je charge quelqu'un d'autre de faire la même chose ! »

Donc, personne n'y comprend rien du tout. Cela a été souligné hier à la réunion du Conseil territorial... cela a été dénoncé à la réunion du Conseil territorial, lequel Conseil territorial, évidemment, comme vous l'imaginez à travers ma présentation, a donné un avis défavorable à ce schéma régional, qui est un « machin » de plus qui fait plaisir à l'administration et qui ne fait absolument pas avancer la problématique de l'habitat dans les grandes agglomérations, en tout cas pas dans la région parisienne.

Autrement dit, vous pouvez préjuger de la conclusion que je vais vous proposer qui est d'émettre un avis défavorable sur ce Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement.

Merci.

M. Perrée, président de séance

Merci, Jean-Pierre.

Je crois qu'on avait, en effet, un petit peu compris et merci pour ces nouvelles toutes fraîches que tu nous apportes de ta réunion d'hier.

Cela ne se vote pas.

Pardon, si, cela se vote !

Monsieur Conway ?

M. Conway

Bonsoir, Monsieur le Maire et mes chers collègues.

Je voulais intervenir juste sur un point, dans lequel je souscris à l'analyse qui a été faite par M. Hervo sur le rôle de la Métropole du Grand Paris. Quand vous dites que personne n'y comprend rien, c'est parce que, encore une fois, cette structure n'a pas sa place en région parisienne où il y a la Région qui est capable de gérer les grandes décisions globales et, dans la Métropole du Grand Paris, vous avez les maires des communes qui sont dans cette structure, alors qu'ils sont dans une structure hiérarchiquement indépendante.

Le seul point, c'est quand vous dites que cela fait plaisir à l'administration. Je dirais que cette structure et cette organisation sont le résultat d'une volonté de faire plaisir aux personnels politiques et de cumuler des structures où l'on a du personnel qui trouve un emploi et qui, comme vous l'avez dit, n'est pas forcément en relation avec les besoins de la population.

Nous voterons... enfin, nous donnerons notre avis dans le même sens que le vôtre. Nous espérons qu'à un moment donné, il y aura quelqu'un qui fera entendre raison à une organisation plus logique de notre structure territoriale.

Merci.

M. Perrée, président de séance

Merci beaucoup.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

Madame Courty ?

M^{me} Courty

Nous ne partageons pas l'avis. En tout cas, s'il y a des critiques à opérer sur la mise en place de la Métropole, pour l'instant, on est en phase exploratoire donc c'est normal que ce soit compliqué.

Néanmoins, dans le document qui nous a été présenté, on a une version ouvertement partielle et qui me semble biaisée.

Je regrette que l'original du document et son intégralité n'aient pas été partagés. On a pu l'avoir via le Secrétariat général mais il aurait pu faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal sur l'articulation entre le schéma régional proposé et le Plan local d'habitat et d'hébergement de la ville. Cela aurait pu faire l'objet de discussions en Conseil Municipal, cela ne l'a pas été.

Je reviens sur le premier reproche présenté dans le document. Vous reprochez l'approche descendante, que les choix stratégiques ne s'opèrent qu'à l'échelle régionale et que les communes sont démunies complètement de faire des choix stratégiques. Une

organisation avec une articulation d'échelon régional, territoires et communes, me semble apporter une cohérence. Si chaque ville devait décider de ses priorités et de sa stratégie, je pense que l'on arriverait à un patchwork sans aucune cohérence sur le territoire pour une région qui représente, et c'est effectivement dit, l'une des plus grandes régions d'Europe.

Et puis, j'aimerais avoir plusieurs interpellations sur des commentaires qui sont faits et qui me semblent surprenants. En début de page où vous critiquez, vous semblez préférer qu'en région parisienne, on s'oriente davantage vers une extension des espaces bâtis plutôt que de la densification, alors même que vous dites que les villes sont contraintes à des obligations en termes de développement durable. Aujourd'hui, en termes de planification urbaine, on sait que l'extension urbaine et repousser sans cesse les limites de la ville, ce n'est pas écologiquement viable, donc je m'étonne de cet argument qui consiste à repousser sans cesse aux périphéries des villes des populations fragiles.

Écologiquement, la solution la plus efficiente en termes d'infrastructures est d'investir dans des infrastructures pour qu'elles soient disponibles à un plus grand nombre d'habitants. Oui, malheureusement, c'est la densification, d'un point de vue écologique, d'un point de vue économique et d'un point de vue social.

Enfin, on ne va pas entrer dans une querelle de chiffres mais il y a quand même une proposition de 70 000 logements. Le calcul qui nous est présenté semble, de manière non argumentée et plutôt péremptoire, remettre en cause l'objectif des 70 000 logements.

Nous ne partageons pas du tout l'avis proposé ici ce soir.

M. Perrée, président de séance

Jean-Pierre, tu veux répondre, peut-être ?

M. Hervo

Oui, je vais souscrire à votre proposition, Madame, de ne pas entrer dans un débat parce que, sinon, on ne va pas se coucher tôt et, en plus, on a peu de moyens d'influence sur le sujet !

Tout le monde partage ce que vous avez souligné de la nécessité de s'organiser en cercles concentriques ; on est tous d'accord là-dessus. On est tous d'accord que la politique du « chacun chez soi » pour l'aménagement urbain d'une métropole comme la région parisienne n'est pas la bonne solution ; c'est évident. Ce n'est pas ce qu'on a voulu dire dans ce rapport et ce que j'ai voulu défendre tout à l'heure dans ma présentation. On est tous d'accord là-dessus, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut, d'un échelon supérieur, descendre un message divin disant : « Vous allez faire tant de logements, vous allez faire ceci, vous allez faire cela ! » Non, cela ne peut que résulter d'une concertation tenant compte des spécificités de chacun des territoires et de chacun des secteurs.

Ne serait-ce qu'à La Garenne-Colombes, on ne fait pas la même chose aux Vallées ou aux Champs-Philippe parce que les caractéristiques urbaines sont différentes.

Il faut qu'une organisation intelligente d'une grande métropole se fasse dans la concertation de tous les échelons. C'est cela que nous dénonçons : il n'y a pas de concertation.

Je n'ai rien contre ni pour l'objectif de 70 000 logements. On lit partout, de tous les spécialistes qui ont analysé la chose, que c'est totalement irréaliste. D'accord !

Hier, au Territoire, on entendait certains maires des communes composant La Défense s'insurger contre les freins au développement d'un logement social adapté aux cadres intermédiaires travaillant à La Défense alors qu'on les oblige, semble-t-il, je cite, je les ai écoutés : on les oblige à faire du logement très social, alors que la vraie demande, disent-ils, c'est du logement intermédiaire pour les jeunes cadres ou les cadres intermédiaires travaillant à La Défense.

Que l'on ne vienne pas me dire ou nous dire que c'est de la bonne concertation !

Je ne sais pas où est la vérité mais je cite cet exemple parce qu'il a été évoqué hier en Conseil territorial.

L'aménagement urbain ne se décide pas depuis le point de vue de Sirius ; cela se décide en réfléchissant soigneusement et en interconnectant et entrecroisant toutes les composantes de ce qu'est un aménagement urbain : l'habitat, certes, mais également les emplois, les zones d'emploi, les transports, le maillage des transports.

Aujourd'hui, on a tout un bazar, on a le Grand Paris Express, on a tout, tout est sur la table, mais en vrac complet et il n'y a personne ! Là, M. Conway attend le messie - moi aussi, je l'attends avec lui - qui, un jour, va venir faire de l'aménagement urbain en région parisienne intelligemment. C'est tout !

M. Perrée, président de séance

Merci.

Jean-Pierre Hervo a-t-il répondu à votre question ?

Non, toujours pas ?

M. Hervo

Je n'ai pas dû vous convaincre mais cela ne fait rien.

M. Perrée, président de séance

Non, vous n'êtes pas convaincu.

On va écouter encore M. Conway.

M. Conway

Simplement, on a parlé de l'aménagement urbain au niveau régional mais déjà si, au niveau communal on pouvait avoir une commission qui permette de discuter entre nous de l'aménagement à notre niveau, ce serait très bien.

Je rappelle notre demande d'avoir la feue commission « urbanisme et grands travaux » qui ressuscite et se réunisse à nouveau.

M. Hervo

Noël, c'est la période des vœux, donc c'est rêvé ! (*Rires.*)

M. Conway

C'est ce que l'on appelle « être pris les doigts dans le pot de confiture » ! (*Rires.*)

M. Perrée, président de séance

Merci, Monsieur Conway.

C'est fini ? Plus d'interventions ?

Je vais vous demander de voter, s'il vous plaît.

Un « avis », oui, c'est ce qui est marqué comme titre.

Qui est contre ? 2 voix. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Les autres. Merci beaucoup.

1.2 - Rapports annuels 2015 - SIPPAREC, SIFUREP, SYELOM, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, délégations de service public pour l'exploitation des marchés forains, de l'assainissement, de la fourrière automobile, pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville.

M. Hervo

Il n'y a pas de débat, j'espère, puisqu'il s'agit d'abord simplement de prendre acte des rapports d'activité qui ont été présentés à la Commission consultative des services publics locaux lors de sa dernière séance du 23 novembre dernier.

Il n'y a rien de plus à en dire.

M. Perrée, président de séance

Avez-vous quelque chose à dire, Madame Courty ?

M^{me} Courty

Oui, juste un commentaire suite à la réunion de la Commission consultative des services publics sur le rapport de la SIPPAREC, qui a présenté les différents champs de compétences du syndicat et qui a précisé que La Garenne-Colombes n'adhérait pas sur la compétence ENR (énergies renouvelables).

C'était pour suggérer que la Ville adhère à ce champ de compétences qui pourrait être intéressant, puisqu'elle-même a présenté que, dans le cadre des Hauts-de-Seine, il y avait une étude en cours de potentialité en termes de géothermie mais, au-delà de gros travaux d'infrastructures parce que la géothermie appelle à de gros travaux d'infrastructure, il y a énormément d'innovations à petite échelle, à l'échelle de bâtiments sur des possibilités d'ENR, notamment en récupération de chaleur fatale.

Je proposerai qu'à l'avenir, la Ville puisse adhérer à la compétence au SIPPAREC énergies renouvelables.

M. Perrée, président de séance

Merci.

Juridique, Marchés Publics

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la livraison de denrées alimentaires pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.

M. Hervo

Ce soir, je suis responsable de l'aménagement urbain et de la cantine ! Bien !

Simplement, mes chers collègues, il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer l'accord-cadre sur les approvisionnements de denrées alimentaires pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes, c'est-à-dire pour l'essentiel, pour les besoins de la cafétéria du personnel municipal.

Ce sujet a été vu par la Commission d'appel d'offres il y a quelques jours et, à l'issue de cette commission, les différents lots ont été attribués, à l'exception de...

M. Perrée m'a pris au dépourvu et donc je n'ai pas révisé.

Si j'ai bon souvenir, il y a un lot...

M. Perrée, président de séance

Le pain, le poisson et les boissons non alcoolisées.

M. Hervo

Donc, il y a un lot pour lequel il n'y avait pas de candidats et un lot pour lequel la commission souhaitait ne pas statuer, car il apparaissait qu'à travers l'offre qui nous était présentée, la dépense était supérieure à celle que nous observons actuellement.

Pour les autres lots, on peut observer un gisement d'économies significatif par rapport aux achats effectués jusqu'à présent hors du cadre d'un marché en bonne et due forme, et une mise en concurrence en bonne et due forme qui a, cette fois-ci, montré ses effets sur les prix.

Merci.

M. Perrée, président de séance

Je vais vous demander d'adopter ce point, s'il vous plaît.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Cette Commission d'appel d'offres s'est tenue en deux temps. Du coup, je n'ai pas bien compris la logique de ce marché.

Si j'ai bien compris, au début, il y avait la Trésorerie qui demandait, en fait, que l'on mette fin à une pratique de passer des bons de commande et donc d'organiser cela sous forme de marché. Cela veut dire que les bons de commande étaient passés plus ou moins toujours aux mêmes fournisseurs, je pense ?

Là, on aboutit à faire un marché où il n'y a souvent qu'une réponse par lot, donc je ne comprends pas bien la logique de cette démarche, d'autant plus qu'il y a eu plusieurs avis d'appel à la concurrence qui ont été faits en trois fois. Je crois que cela a été repoussé juin, juillet puis août.

J'aimerais bien savoir comment pratiquent les autres communes pour ce genre d'achats, parce que là, franchement, on a fait une usine à gaz. Je pense que c'était un peu le sentiment des personnes qui avait travaillé dessus et de la commission. On a fait une usine à gaz pour compter des carottes à 11, etc. C'était assez bizarre, comme démarche.

M. Hervo

Je ne suis pas loin de penser comme vous que le souci du respect des règles de l'achat public arrive, dans ce genre de cas de figure, à ses limites.

L'expérience montre qu'on y gagne un petit peu mais auparavant, cela se passait bien aussi et sans histoire. C'est au moins autant une affaire de formalisme administratif que de nécessité opérationnelle ; cela me paraît évident.

La Trésorerie nous a rappelés à l'ordre quand même puisque nous avons des achats à hauteur, si j'ai bon souvenir, d'une centaine de milliers d'euros annuellement. Je crois que c'est cela, pour la totalité.

La dépense totale était et est quand même d'une centaine de milliers d'euros par an, donc la Trésorerie nous a un peu rappelés à plus d'orthodoxie formelle aux marchés publics. Je ne suis pas sûr que l'on y gagne grand-chose non plus, honnêtement. Au moins, on est conforme, on n'aura plus de reproches de la part du Trésorier-payeur.

M. Conway

Avez-vous un retour des autres communes, pour savoir comment elles ont pratiqué dans ce cas de figure ?

M. Hervo

Personnellement, je n'en sais rien parce que, comme je l'ai dit en introduction, je ne suis pas le grand spécialiste de la cantine dans cette maison.

M. Perrée, président de séance

Monique Raimbault va vous répondre.

M^{me} Raimbault

Monsieur Conway, en fait, cela dépend comment fonctionne effectivement une commune : s'il y a une cafétéria comme chez nous ? Est-ce qu'ils sont en liaison froide ? Est-ce que ce sont des tickets-restaurant ? Il y a pas mal de choses à demander. Il faut voir, faire une comparaison avec une commune qui fonctionne comme la nôtre, mais logiquement il faut passer un marché, et c'est ce que l'on a fait.

M. Conway

Effectivement, c'est la conséquence de ce fonctionnement et il y a peut-être à adopter un autre fonctionnement qui nous évitera d'avoir à passer par ce fonctionnement-là.

M^{me} Raimbault

D'accord, mais en même temps, c'était la première fois que l'on passait ce marché, en l'occurrence. Effectivement, on aurait pu le passer différemment mais le choix a été de rester sur le même fonctionnement, avec une application qui convient au Trésor public, donc on est toujours sur la même démarche.

M. Conway

C'est comme, on le verra plus loin, l'avenant pour l'assurance : on va changer de manière de faire plutôt que de continuer à faire.

Là, c'est la même chose. Là, on est obligé de le faire, on le fait mais je note que nous, notre souci est d'arriver à avoir quelque chose qui soit plus fluide.

M^{me} Raimbault

« On n'est pas obligé de faire, on fait » : ce n'est pas cela, Monsieur Conway. On fait une bonne démarche avec une économie.

M. Perrée, président de séance

L'économie est conséquente, quand même.

Je vais quand même vous demander de voter, si vous voulez bien : qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? 2.

Merci beaucoup.

1.4 - Fourniture et livraison de denrées alimentaires et des ingrédients pour la confection des repas des structures petite enfance de la commune de La Garenne-Colombes.

M. de Boutray

Mes chers collègues, bonsoir.

C'est un lot, contrairement à ce que l'on a pu voir avant. L'actuel prestataire avec lequel on travaille est Sodexo. On a relancé une consultation le 7 septembre *via* notre nouvelle plateforme Maximilien.

Le 1^{er} décembre, nous avons trois offres : une offre Sodexo, une offre Normapro et une offre Elixor. Le 1^{er} décembre, la Commission d'appel d'offres s'est réunie et a statué pour reconduire Sodexo sur la base d'un marché annuel renouvelable trois fois.

Nous vous demandons ce soir de bien vouloir approuver ce nouveau marché.

Au dos de la délibération, vous avez toutes les notes qui vous montrent que Sodexo s'est très nettement détaché par rapport aux deux autres propositions.

M. Perrée, président de séance

Avez-vous des questions ?

Monsieur Champion ?

M. Champion

J'ai deux remarques.

La première : quand on regarde l'analyse des notes poste par poste, on a un peu du mal à comprendre, et j'aimerais bien d'ailleurs que l'on puisse me le fournir, s'il y a un référentiel exact qui permet d'attribuer les notes. J'ai un peu l'impression parfois que c'est « l'école des fans » !

Surtout, dans la répartition des notes, on voit que le prix et la nature des aliments ont un poids respectif qui fait que le troisième concurrent qui fournit du 100 % bio est forcément éliminé.

Vu cette manière de faire, on votera contre.

M. Perrée, président de séance

D'accord.

M. Duclos

Excusez-moi, j'aimerais prendre la parole, suite à l'intervention de M. Champion parce que j'étais à la Commission d'appel d'offres.

Je partage, en effet, le souci de M. Champion quant à la qualité de la nutrition qui est apportée, en particulier l'aspect bio de la nourriture et d'avoir une nourriture de qualité, saine, des produits frais, etc. En tout cas, j'ai noté - et cela n'apparaît pas dans les deux feuilles qui nous sont transmises - que, dans le compte rendu justifiant le choix de Sodexo, étaient mises en avant les qualités de cette société en termes de nutrition bio, etc.

Voilà pourquoi, à la Commission d'appel d'offres, je n'ai pas fait de remarque contre la proposition de la CAO.

M. Perrée, président de séance

Merci.

M. de Boutray

Je ne participais donc pas à cette Commission d'appel d'offres mais j'imagine que Jean-Pierre Hervo doit avoir effectivement les bonnes règles.

J'imagine que tout ce qui est normes et affectations doit être extrêmement bien cadré et bien canalisé. Quand on regarde la répartition des 60 points au verso de la délibération, cela reste quand même assez précis, je trouve.

Quant à la qualité nutritionnelle, on travaille avec eux. Je suppose qu'on n'a pas dû être spécialement déçus et on n'a pas eu de problèmes particuliers : c'est pour cela que l'on a reconduit avec eux.

Quant au côté bio, il faudrait que l'on regarde plus précisément dans le détail mais on peut vous donner l'information.

On me communique que, pour les trois candidats, il y a un critère sur la notion de bio. Sur la qualité nutritionnelle, ils sont tous arrivés à la même note mais ils n'ont pas été pénalisés pour autant parce qu'il y avait du bio ou du pas bio.

M. Champion

Justement, ils n'ont pas été pénalisés mais c'est dans l'autre sens qu'il faut regarder cela.

Ils fournissent tous un petit peu de bio mais là, on est dans le cadre, en plus, de la petite enfance.

Celui qui fournit 100 % bio, si j'ai bien compris le document qui m'a été fourni, a forcément la même note que celui qui ne fournit pas à 100 %. En plus, de mémoire, cela compte 2 points alors que le prix compte beaucoup plus. À un ratio de prix relativement proche, forcément quelqu'un qui vendra du bio 100 % ne pourra pas être choisi.

En plus, une autre chose m'étonnait : l'un des candidats a un prix qui est le double des autres. J'étais un peu étonné, mais c'est juste une remarque.

M. Perrée, président de séance

Cela arrive très souvent.

Si vous voulez plus de détails, cher Monsieur Campion, on vous en donnera si vous souhaitez avoir des explications complémentaires.

Pour l'instant, je vais vous demander de voter : qui est contre ? 2 contre. Qui s'abstient ? Une. Les autres pour. Merci beaucoup.

1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'organisation de séjours de ski/snowboard pour des groupes d'enfants pendant les vacances d'hiver.

M. Dubois

Bonsoir à tous.

Il s'agit du renouvellement du marché relatif aux séjours extérieurs, en l'occurrence les séjours de ski qui ont lieu cet hiver.

Une Commission d'appel d'offres s'est réunie fin novembre, le prestataire FOL Ardèche a été retenu. De toute façon, sur les deux offres de candidats que nous avons reçues, l'une n'était pas recevable.

On vous propose de retenir FOL Ardèche qui est le prestataire avec lequel la Ville a déjà travaillé. On vous demande de valider ce choix et d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant.

Merci de votre attention.

M. Perrée, président de séance

Merci, Baptiste.

Y a-t-il des questions particulières ?

Madame Courty ?

M^{me} Courty

C'est juste un étonnement sur les tarifs unitaires. J'imagine que ce sont des tarifs à la semaine : 850 euros pour la tranche 6-12 et 900 euros pour la tranche 13-17 ?

(Réponse affirmative.)

Ma surprise porte sur le fait que l'on est quasiment, voire au-delà, aux tarifs publics, alors que normalement, sur le principe, un séjour organisé par une municipalité a pour objectif de permettre à des enfants de la ville de partir à des tarifs plus abordables, en tout cas de ce qui est proposé en tout public. Là, vous allez sur Internet et il y a des tarifs « une semaine » qui sont largement inférieurs.

Est-ce que cela tient aux conditions d'appel d'offres ? J'aimerais savoir comment il serait possible d'obtenir des tarifs qui soient en tout cas égaux, voire, en objectivité, inférieurs à des tarifs tout public.

M. Dubois

Je ne peux pas vous dire pourquoi les prix dont vous parlez sont inférieurs, en l'occurrence. J'imagine que, dans ceux que vous avez vus, il y a aussi l'encadrement parce que, là, on a l'encadrement qui est intégré.

M^{me} Courty

Les tarifs largement inférieurs sont ceux de l'UCPA, tout simplement.

M. Dubois

L'UCPA, d'accord ! Je ne saurais pas vous dire.

Pour les mineurs aussi, du coup ?

En tout cas, ils étaient libres de répondre à cet appel d'offres mais ils ne l'ont pas fait. Il faut que l'on passe, de toute façon, un appel d'offres, vu le montant du marché. Il aurait fallu que l'UCPA réponde à cet appel d'offres.

M^{me} Courty

Ce que je trouve regrettable, c'est que, pour une ville qui organise des séjours à destination d'enfants, avec l'objectif de permettre à plus d'enfants, voire des enfants en famille avec des moyens contraints, d'accéder... cela devrait permettre à des familles d'accéder à ce type de séjour par rapport à des familles qui ne pourraient pas partir avec des organismes. Là, je trouve que l'on obtient l'effet inverse. En tout cas, on n'obtient pas l'objectif visé par la municipalité.

M. Dubois

Je suis plutôt d'accord avec vous, mais on ne maîtrise pas les offres que l'on nous remet.

M. Perrée, président de séance

On me signale qu'il y a aussi le transport qui est compris dans le prix.

M. Dubois

Oui, avec l'UCPA, vous n'avez peut-être pas le transport, pour le coup, effectivement.

Intervenant des services

Pardonnez-moi mais on ne parle pas du tout de la même chose.

Là, on parle du prix que la commune paie pour acheter la prestation, on ne parle pas du prix que l'utilisateur paie ensuite : premier élément.

Deuxième élément, c'est un tarif complet, c'est-à-dire que vous n'avez pas le séjour. Vous avez le séjour et, en gros, vous partez de La Garenne-Colombes et vous revenez à La Garenne-Colombes : il y a le transport dedans.

M^{me} Courty

Oui, mais là, on est bien sur les séjours que les familles paient en intégralité auprès de l'Espace Jeunesse ? Pas des séjours organisés en scolaire pour lesquels, effectivement... ?

M. Dubois

Non, là, il ne s'agit pas des séjours de l'Espace Jeunesse mais du Service Jeunesse, sur lequel est d'ailleurs appliqué un quotient familial. Il y a trois tarifs différents. Le taux d'effort des familles est différent en fonction du quotient familial. En plus, elles peuvent bénéficier d'une aide de la CAF, en l'occurrence.

Effectivement, ce n'est pas le prix qu'elles paient, c'est le prix que la Ville paie.

M^{me} Courty

Merci.

M. Perrée, président de séance

Vous voulez bien voter ?

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la location et à la maintenance d'une presse numérique pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.

M. Perrée, président de séance

Il s'agit d'une presse numérique pour le service reprographie.

Il y a eu un appel d'offres. Trois plis ont été reçus, notamment le pli de Konica. Avant, nous avions Canon et cette fois-ci, nous avons Konica qui propose vraiment le prix le plus intéressant puisque même, en plus, on peut arriver à faire des enveloppes notamment que l'on n'arrivait pas à faire avec l'ancienne machine.

Avec cette nouvelle formule, on peut économiser à peu près 5 % sur l'ancien prix.

On pense d'ailleurs, d'après le service reprographie, arriver à faire encore des économies par la suite.

Je vais vous demander si vous êtes d'accord pour ce point.

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Juste une remarque : la meilleure des économies, c'est de ne pas faire d'enveloppes et de papier, je rappelle !

Donc, notamment pour tout ce qui est cartons que l'on reçoit pour les manifestations de la Ville, je renouvelle ma demande : je ne m'offusquerai pas de les recevoir par mail.

M. Perrée, président de séance

Oui, mais nous n'avons pas les mails de toute la ville chaque fois que l'on envoie une invitation, il vaut mieux la mettre sous enveloppe.

M. Conway

Mon enveloppe participera modestement à l'économie.

M. Perrée, président de séance

Je viendrai vous l'apporter, Monsieur Conway, personnellement !

Toute plaisanterie mise à part, qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

On recommence.

M. Conway

Ils n'ont pas levé la main, donc ils sont contre !

M. Perrée, président de séance

Non, ils sont tous pour parce que l'on fait des économies formidables !

Alors, qui est contre ? Allez-y, relevez la main : non, personne. Qui s'abstient ? Non, personne. Qui est pour ? Allez, l'unanimité, merci beaucoup.

1.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie sur la commune de La Garenne-Colombes.

M. Dransart

Il s'agit du renouvellement du marché pour tous les petits travaux d'entretien de voirie. C'est un marché classique que l'on renouvelle, qui est reconduit chaque année, trois fois au maximum, pour un budget de 100 000 à 500 000 euros. On ne dépense pas forcément tout chaque année, évidemment, c'est selon les besoins.

Cette fois-ci, c'est l'UFS qui a été renouvelée. Cela fait longtemps qu'elle travaille avec nous et on en est content.

On vous propose de reconduire cette société pour ce marché.

M. Perrée, président de séance

Quelqu'un a-t-il des questions à poser sur ce point ?

L'UFS, en effet, est une maison qui travaille avec nous, on la connaît depuis très longtemps.

Donc, pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tout le monde, merci beaucoup.

1.8 - Avenant n° 2 au marché n° A00/2013/09 d'assurance passé pour le compte de la Commune et du CCAS - lot n° 1 : dommages aux biens et risques annexes.

M. Perrée, président de séance

Vous parliez tout à l'heure des assurances : c'est le moment ou jamais d'en parler !

Il s'agit des assurances d'un avenant au marché d'assurance passé pour le compte de la Commune et du CCAS. Cet avenant est nécessaire afin de tenir compte de l'évolution du contenu de la prime d'assurance.

Il y a eu une augmentation au 1^{er} janvier 2016 de 15 %, mais il faut bien prendre en compte qu'il y a beaucoup plus de bâtiments et beaucoup plus de choses à assurer. Il y avait une éventualité d'augmenter encore au 1^{er} janvier 2017 encore de 5 %.

Donc, on va passer cet avenant, sachant pertinemment que nous allons certainement, dans les plus brefs délais, passer un nouveau marché avec une autre société.

On y va : y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2017.

M. Ballin

Comme tous les ans, et pour le bon fonctionnement de nos administrations respectives et autres, il est nécessaire d'accorder et d'ouvrir les crédits pour fonctionner en attente du vote de notre budget. Donc, traditionnellement, on ouvre jusqu'à un quart du budget de l'année.

Il vous est demandé d'accepter cette ouverture de crédits pour le bon fonctionnement de nos administrations.

M. Perrée, président de séance

Merci.

Des questions ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est formidable ce soir ! Merci beaucoup.

2.2 - Avances sur subventions 2017.

M. Ballin

C'est le même esprit. Puisqu'on vient d'accorder l'ouverture de crédits, on propose de verser à un certain nombre d'associations qui en ont besoin pour leur trésorerie... pas uniquement des associations, d'ailleurs : le CCAS, le conservatoire de musique, le Comité des fêtes et le COS. Vous avez vu les montants : 298 700 euros pour le CCAS, 184 403 euros pour le conservatoire de musique, 2 000 euros pour le comité des fêtes et 25 000 euros pour le COS, en avance pour pouvoir fonctionner en ce début d'année.

M. Perrée, président de séance

Pas de problème de ce côté-là ?

M. Conway

Le conservatoire a vraiment besoin des 3 euros ?! (*Rires.*)

M. Ballin

Effectivement, certainement ! Cela doit être une règle de 3.

M. Perrée, président de séance

Merci.

Qui est contre ? Personne, évidemment. Qui s'abstient ? Personne non plus. Qui est pour ? Je ne vais même plus poser toutes les questions, je ne vais poser qu'une question à partir de maintenant !

2.3. Approbation du montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) de La Garenne-Colombes pour l'exercice 2016.

M. Ballin

Il s'agit des avis définitifs suite au pacte financier qui a été passé pour le Paris Ouest La Défense, donc notre territoire. Nous avons les chiffres définitifs de transferts : pour la commune, au final, le coût est de 176 659. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on a

transféré des charges à hauteur de 269 000. C'est le principe normal. Vous voyez qu'il y a des chiffres négatifs en besoins de financement, c'est-à-dire que le POLD nous rend de l'argent. Cela peut paraître surprenant quand on dit que l'on a transféré des compétences et qu'on les rémunère.

Pourquoi a-t-on ce montant négatif ? En fait, c'est que nous avons eu une dynamique fiscale qui, malheureusement, nous a été ponctionnée de manière conséquente, presque 270 000 euros. Du coup, cela dépasse les besoins de financement, donc le POLD nous restitue, tout simplement parce qu'il nous a prélevé un montant que l'on aurait dû avoir normalement en tant que commune.

Ce qui veut dire au final que le POLD nous coûte de l'argent pour une activité absolument identique à ce que nous avons les années précédentes.

Il vous faut voter ce montant de 176 659.

Vous avez l'indication des autres montants des autres communes qui ont transféré chacune leurs compétences et le solde final.

M. Perrée, président de séance

Merci.

Des questions ?

Jean-Pierre, oui, vas-y ?

M. Hervo

Pas de question, simplement je voulais préciser que ce mécanisme financier complexe a été validé par le Territoire lors de sa séance d'hier soir.

M. Duclos

Si c'est validé, ma question n'est peut-être pas bien venue mais, en tout cas, j'avoue qu'avec le tableau que vous donnez, entre les montants de Puteaux qui se retrouve à 44 millions de FCCT et nous à 176 000, je n'ai rien compris.

M. Ballin

Le POLD fonctionne aujourd'hui comme une structure qui ne mutualise pas. Cela veut dire que chacun transfère ses propres compétences. Surtout, il y avait des ex-communes, ex-EPCI, qui avaient déjà un fonctionnement mutualisé, donc on a à la fois un mélange très complexe d'anciens territoires qui sont arrivés avec leurs compétences, leur aménagement et le fonctionnement normal, et nous, commune isolée, qui ne transférons qu'une petite fraction concernant l'assainissement et un certain nombre de compétences.

Du coup, on a ces montants qui sont effectivement complètement différents mais l'idée est bien que chacun paie à hauteur de ce qu'il a prévu de transférer. Aujourd'hui, c'est : je transfère un contrat que je payais précédemment, suivi du paiement équivalent du coût de ce contrat. C'est un intérêt assez limité, sauf que, malheureusement, en s'étant tous réunis, on a eu un surcoût fiscal du FPIC qui a été explosif et sur lequel on doit contribuer. De plus, il y a un certain nombre de choses auxquelles on doit contribuer, dont des frais de structure.

Donc, en fait, on paie de la fiscalité et des frais de structure en plus de nos contrats que l'on avait jusqu'à présent. C'est pour cela que je vous disais qu'au final, ce n'est peut-être pas un gros montant mais, mine de rien, on aurait dû avoir une plus-value fiscale que l'on ne perçoit pas, pour payer une structure aujourd'hui qui ne fait que gérer notre contrat, en plus de ce que l'on avait avant.

Voilà les différences. C'est très compliqué et un apport assez limité, aujourd'hui en tout cas.

M. Perrée, président de séance

Merci.

Des questions ?

M. Duclos

Juste une remarque : il serait peut-être nécessaire que dans les années qui viennent, on mutualise.

M. Ballin

Ce sera la réflexion à mener.

M. Perrée, président de séance

On va voter pour ce point : qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? Le reste. Merci.

2.4 - Approbation du procès-verbal de mise à disposition de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense de l'actif et du passif du budget assainissement.

M. Dransart

Il s'agit d'une intervention purement technique et administrative que nous avons effectivement présentée hier au soir au Territoire.

Simplement, pour que le Territoire puisse assumer pleinement sa compétence assainissement, il faut que la Ville lui autorise le droit d'utiliser les réseaux qui sont sur ce territoire et retransférer les crédits associés, évidemment. C'est tout.

M. Perrée, président de séance

Pas de questions à Jean-François Dransart ? Non, cela va ? Oui.

Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? L'unanimité, merci.

2.5 - Demande de remises gracieuses suite à la mise en débet de M. Cabald et de M^{me} Giuliani.

M. Perrée, président de séance

Le Directeur départemental des finances publiques a saisi la Ville de La Garenne-Colombes de la demande de remises gracieuses de M. Cabald et M^{me} Giuliani.

Pour les exercices 2008 à 2013, le comptable a fait l'objet d'un jugement de mise en débet de 10 230,07 euros et M^{me} Giuliani de 108 euros, je crois.

C'était pour le versement d'indemnités d'astreinte à des agents qui ne bénéficiaient pas d'une nouvelle bonification indiciaire.

Nous proposons donc de couper la poire en deux et de partager avec M. Cabald les 10 230,07 euros. Quant aux 108 euros, la mairie a décidé de ne pas accorder à M^{me} Giuliani, qui n'est soumise à aucune somme forfaitaire, une remise gracieuse.

Une question ?

Allez-y, Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai une question... j'ai plutôt des commentaires.

Cette mise en débet, ce n'est en aucun cas un problème d'amende, de reconnaissance pénale ou autre. C'est vraiment pour réparer le préjudice qui a été commis vis-à-vis d'une entité par un agent de la Trésorerie-payeur.

Là-dedans, dans cette approche, vous proposez un comportement différent vis-à-vis des deux personnes qui demandent la remise gracieuse.

Vis-à-vis de M. Cabald, qui était le comptable de 2008 à 2013, vous proposez de laisser la mise en débet pour le versement des indemnités où il n'y avait pas mandat et vous proposez de faire une remise gracieuse pour la partie où il n'a pas déclaré des créances dans les délais impartis, privant ainsi la commune de pouvoir les récupérer.

Dans le cadre de M^{me} Giuliani, vous laissez à sa charge une somme de 108 euros, alors que c'est également dans le cadre d'une absence de déclaration en temps et en heure.

Dans la mesure où cette mise en débet est extrêmement rare, c'est-à-dire que cela a tendance à diminuer, en fait, la Chambre régionale des Comptes ou la Cour des Comptes ne retiennent la mise en débet maintenant plutôt que lorsqu'il y a un préjudice. Donc, je ne vois pas pourquoi la commune interviendrait dans ce domaine-là par une remise gracieuse.

C'est une décision qui s'applique pour garantir que, dans la séparation des tâches entre l'ordonnancement et le paiement, il y ait une garantie que le Trésorier fasse bien son affaire et ne porte pas préjudice à la collectivité.

Ce soir, nous voterons contre la remise gracieuse partielle qui se propose d'être accordée à M. Cabald et nous voterons pour la non-remise gracieuse à M^{me} Giuliani.

M. Perrée, président de séance

Les deux sommes ne sont pas tout à fait identiques, il y a 10 000 euros d'un côté, 108 euros de l'autre.

Voilà, c'est entendu, si vous le décidez comme cela.

Nous allons quand même voter.

Jean-Philippe Ballin, tu as quelque chose à dire sur la question ? Non.

Merci.

Qui est contre cette délibération ?

M. Conway

Il faut voter en deux temps, s'il vous plaît, parce qu'il y a deux décisions à prendre et on n'a pas la même position selon les personnes : il y en a une où vous proposez d'accorder une remise et l'autre de ne pas accorder.

M. Perrée, président de séance

C'est une délibération pour les deux.

M. Conway

Dans la délibération...

M. Perrée, président de séance

C'est possible ? La question est posée en une seule fois, nous allons répondre en une seule fois.

On peut le faire en deux fois, si vous voulez.

Pour le premier point, pour M. Cabald, qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 contre et 1 abstention. Qui est pour ? Les autres.

Pour M^{me} Giuliani, qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Les autres.

Merci beaucoup.

2.6 - Fixation des taxes, redevances et tarifs divers pour 2017.

M. Ballin

Je les présente un par un ?

Non, je vous ferai grâce de la liste de la fixation des tarifs. Comme vous avez pu le voir, il y a peu de modifications parce qu'il n'y avait pas d'inflation ou une très faible inflation, donc la plupart des tarifs n'ont pas évolué.

Après, il s'agit surtout des modifications et des adaptations pour répondre à des besoins, notamment, par exemple, dans des tarifications horaires pour la location des salles, des précisions concernant certains bénéficiaires de gratuité. C'est plus un aménagement et un nettoyage des frais que des augmentations substantielles.

On vous demande de voter les différents tarifs, tels qu'ils sont annexés au rapport.

M. Duclos

J'ai juste deux remarques.

La première : je trouve plutôt bien de réduire le coût de la location de la Mastaba et de la médiathèque. Passer de 385 euros à 100 euros, je trouve cela plutôt bien.

Je suis, par contre, plus surpris sur la location du théâtre. Vous êtes, en effet, passés à une location horaire. Vous dites que cela correspond à une demande. Je pense que, si c'est pour louer pour une heure, il y a des frais fixes, etc., donc je ne comprends pas bien, cela me semble une décision moins justifiée. En tout cas, cela correspond à une réduction des coûts de location pour les entreprises à La Garenne-Colombes. Compte tenu de l'environnement, je trouve un peu dommage de réduire les coûts de location pour les entreprises.

Merci.

M. Perrée, président de séance

Merci.

Cela a été étudié et je suppose que cela a été fait avec conscience.

Je vais quand même vous demander de voter.

Monsieur Conway, allez-y ?

M. Conway

Tout d'abord, je ne vois pas où on constate une diminution du tarif médiathèque et Mastaba. Il me semble que l'on est passé d'une location journalière à une location horaire, comme pour le théâtre, me semble-t-il, puisque le tarif horaire est de 100 euros pour le Mastaba, alors qu'avant, on avait à la journée 350 euros. Non ? D'accord.

La deuxième chose, je l'ai déjà redit et je renouvelle la demande : plutôt qu'avoir une phrase qui est « la plupart des tarifs n'évoluent pas cette année », je suis demandeur qu'il y ait la présentation de cette grille tarifaire, avec le rappel des tarifs avant et avec l'indication du pourcentage d'évolution.

On s'astreint à le faire chaque fois, donc cela nous prend du temps sur une durée de cinq jours. On a aussi autre chose à faire.

Je vais prendre quelques exemples d'évolutions tarifaires qui auraient, à mon avis, dû être soulignées. C'est notamment tout ce qui est lié aux cimetières, les concessions et les frais d'inhumation : on a des augmentations qui vont jusqu'à 33 %. On a des augmentations au niveau des services funéraires qui vont entre 5 et 16 %. Ce n'est pas neutre, je pense, et cela justifierait au moins une explication.

Le deuxième point, c'est sur les parkings, quand vous dites « uniformisation des tarifs des parkings souterrains ». Là, pareil, pour les parkings Sartoris et Jean Bonal, l'augmentation va quand même jusqu'à 10 %. Pour moi, ce sont des points qui mériteraient d'être détaillés dans un tableau avec les hausses et les explications.

Autant je comprends que l'explication pour les parkings, c'est l'uniformisation, autant, pour tout ce qui est cimetière et services funéraires, je ne comprends pas quelle est la justification.

M. Perrée, président de séance

Justement, c'est ce que j'essayais de comprendre. Ce sont les mêmes tarifs que l'année dernière, paraît-il, cela n'a pas bougé. Je ne vois pas pourquoi, tout d'un coup...

Isabelle Juvin-Marleix, Oui ?

M^{me} Juvin-Marleix

Simplement pour répondre à l'observation de M. Duclos qui s'inquiète d'un tarif horaire, d'après ce que je comprends, un peu trop bas du théâtre. Il y a réellement un problème. Quand on vous dit que cela répond à une demande, c'est réellement le cas, dans la mesure où certaines entreprises, par exemple, sont assez réticentes à louer pour une demi-journée. En fait, le tarif horaire que nous proposons, nous ne sommes pas spécialement bas par rapport à nos voisins, ni spécialement haut. Je vois que, par rapport à Rueil, nous sommes à peu près dans la même fourchette.

En fait, on est tout à fait conforme à ce qui se pratique. Il y a des tarifs moins élevés mais pour des salles plus petites. Je pense que l'on est assez bien et surtout, on essaie de répondre à un vrai besoin et une véritable demande.

M. Perrée, président de séance

Merci, Isabelle.

M^{me} Juvin-Marleix

Comme me le souffle M. Dransart, éventuellement répondre à plusieurs demandes sur la même demi-journée.

M. de Boutray

Je veux également compléter sur les tarifs horaires aussi. C'est vrai qu'une société qui va venir pour une heure, cela peut se passer mais c'est quand même relativement rare. La mise en place de ce tarif horaire, c'est aussi pour l'heure supplémentaire au-delà de la demi-journée. Plutôt que de refacturer une demi-journée complète, on peut refacturer une heure supplémentaire.

M. Perrée, président de séance

Avez-vous les réponses qu'il vous faut ? Oui.

Merci.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui est pour ? Les autres. Merci.

2.7 - Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public applicable aux mobiliers urbains publicitaires scellés au sol et implantés sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes et fixation de ses tarifs.

M. Dransart

Il s'agit de répondre à une évolution de la loi.

Pour l'instant, nous avons un marché pour la partie mobiliers urbains qui va arriver à échéance l'année prochaine, mais la loi a changé et, à partir du renouvellement de ce marché, donc en avril ou en mai l'année prochaine, on sera obligé d'instaurer une redevance sur tous les panneaux publicitaires.

Les panneaux publicitaires, c'est un sujet un peu complexe mais on a essayé de faire les choses relativement simples, en créant trois tarifs en fonction de leur surface. Vous avez vu : moins de 5 mètres carrés, supérieur à 5 mètres carrés et un panneau d'affichage numérique très spécifique. Aujourd'hui, vous avez peut-être remarqué, par exemple dans la rue Voltaire, qu'il y avait un panneau affichage type « aéroport, led » mais caractère par caractère. Demain, on passera à un affichage type « led, écran d'ordinateur », comme vous pouvez le connaître et comme vous l'avez peut-être déjà vu dans d'autres communes, qui sont vraiment d'une qualité différente et d'une gestion beaucoup plus intéressante pour les communes, puisqu'on affichera énormément d'informations. Du coup, il faut un tarif supérieur.

Aujourd'hui, on vous a donné ce que l'on avait, à titre d'information, comme stock de mobiliers mais, dans le nouveau marché que nous passerons pour l'année prochaine, nous intégrerons ces évolutions notamment technologiques dont je vous parlais.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. Campion

Juste une remarque sur ces installations de mobiliers urbains : même si cela répond à une question de financement, cela induit une pollution habituelle visuelle qui est commune maintenant à toutes les villes. À l'instar, par exemple, de la Ville de Grenoble, qui a renégocié avec le même fournisseur, il serait possible de conserver les abribus, qui ont un véritable intérêt, mais d'éliminer tout ce qui est publicité hors municipalité. On a un exemple qui vient de se passer.

Pour cette raison, on votera contre.

M. Duclos

J'ai une remarque supplémentaire qui va tout à fait dans le sens de celle de M. Campion : c'est peut-être un côté antipub mais de limiter la pollution visuelle.

J'ai aussi une remarque sur les affichages numériques : je pense que, sur ces panneaux électroniques, il y a un vrai souci écologique d'utilisation des terres rares, de recyclage des équipements écologiques et des matériaux électroniques.

Je pense qu'un peu de modération sur l'usage de ces panneaux, quand il n'y a pas vraiment de nécessité sociale, c'est nécessaire.

Voilà ce que je souhaite.

M. de Boutray

Monsieur Campion, vous dites que vous voterez contre mais, si vous avez bien entendu ce qu'a dit Jean-François Dransart, tous ces panneaux ont une double utilité : ils ont à la fois une utilité pour le réseau de vendre des espaces publicitaires et ils ont un autre avantage, pour nous aussi, c'est d'avoir une face pour afficher nos animations locales. Ce n'est pas que de la publicité nationale. Nous, on y voit un véritable apport : toute la communication que l'on fait sur ces panneaux, si on ne les avait pas, il faudrait que l'on crée d'autres panneaux. L'idée est donc effectivement d'avoir un panneau commun à nous deux.

M. Perrée, président de séance

Vous êtes satisfaits de la réponse ? Merci beaucoup.

Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? Le reste. Merci.

2.8 - Dématérialisation du paiement du stationnement payant - Fixation d'un tarif pour les professionnels de La Garenne-Colombes.

(La délibération est retirée.)

2.9 - Extension du périmètre de stationnement payant - Fixation d'un tarif pour les résidents du quartier des Champs-Philippe (boulevard National côtés pairs et impairs compris).

M. Dransart

Il s'agit de mettre en place deux choses : la première, c'est de généraliser le stationnement payant sur le quartier des Champs-Philippe et, de ce fait, comme nous l'avons indiqué dans les précédentes délibérations, la volonté de mettre en application un tarif résidents, ce qui est possible maintenant puisque, dans le même temps, nous allons avoir une nouveauté, dès le mois de janvier, dont vous avez peut-être entendu parler : c'est la mise en place de la dématérialisation ; c'est-à-dire qu'à partir du mois de janvier, vous pourrez, en tant que Garennois, vous inscrire sur le site de PayByPhone. Peu importe la société en question, mais cela vous permettra de régler les consommations de stationnement non plus uniquement à l'horodateur mais aussi par téléphone ou par Internet, en fonction du tarif que vous aurez choisi.

Avec cette dématérialisation qui démarrera l'année prochaine, qui concerne toute la ville – mais d'autres villes ont aussi intégré le système –, on pourra mettre en place un tarif résidents en utilisant ce système, c'est-à-dire que les personnes résidentes aux Champs-Philippe pourront souscrire, *via* la dématérialisation et le contrôle, bien entendu, des pièces nécessaires, au tarif résidents pour payer leur stationnement et avoir un tarif réduit.

J'ai essayé de faire assez simple la chose qui est assez complexe mais, si vous avez des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre.

M. Perrée, président de séance

Monsieur Duclos ?

M. Duclos

J'ai juste une question préalable : comme le point 2.8 a été retiré de l'ordre du jour, qui concerne la tarification des professionnels, que va-t-il se passer le 9 janvier pour les professionnels qui se garent aux Champs-Philippe ?

M. Dransart

Pour l'instant, rien, on reste dans le même régime qu'aujourd'hui.

M. Perrée, président de séance

C'est-à-dire que, tant que la concertation n'est pas terminée, on reste comme cela.

M. Dransart

Il n'y aura pas de tarif début janvier pour les professionnels. On reste comme aujourd'hui.

M. Perrée, président de séance

Quelqu'un d'autre veut-il parler ?

M^{me} Naturel

J'aurais juste une question : on dit que l'objectif, effectivement, est d'éviter les voitures-ventouses et l'occupation à outrance du stationnement. On a vu en commission que le problème venait de la RATP, c'est cela ?

M. Dransart

Pas seulement, mais effectivement, des sociétés type RATP et Peugeot utilisent le domaine public plutôt que le ...

M. Perrée, président de séance

Elles mettent des voitures partout et les habitants des autres communes aussi.

M^{me} Naturel

Ce sont les employés de ces sociétés, c'est cela ?

M. Hervo

Je peux répondre sur ce point ?

M. Perrée, président de séance

Oui, Jean-Pierre, vas-y !

M. Hervo

Le quartier des Champs-Philippe : on pourrait se poser la question sur d'autres quartiers de La Garenne-Colombes, mais pour l'instant, la réflexion a été limitée aux Champs-Philippe, qui est un peu un laboratoire en la matière.

Le quartier des Champs-Philippe hérite actuellement... Historiquement, il était, et il est toujours, très envahi par les personnels de la RATP, qui viennent travailler en voiture et à qui l'employeur n'offre aucune possibilité de garer leurs véhicules. Il est très envahi par des employés de PSA Peugeot Citroën, dont beaucoup trouvent qu'il est plus rapide de se garer dans la rue plutôt que d'aller dans le parking de l'entreprise parce que « on attend plus le soir en sortant parce qu'il faut faire la queue à la sortie du parking ». Il est également envahi de plus en plus, depuis des années plus récentes, par des habitants de Colombes, voire des habitants de Courbevoie, sur les territoires desquels le stationnement est payant, et voire par des gens venus on ne sait trop d'où mais qui viennent se garer pour prendre le train ou le tram.

Cela fait que le secteur est très encombré au détriment des résidents, d'où cette instauration d'un stationnement payant généralisé, avec, contrairement aux affirmations que vous avez publiées dans *le Bulletin municipal*, Mademoiselle, avec mise en place, annoncée depuis des mois, d'un tarif résidents particulièrement attractif et pas pénalisant pour que, justement, ce stationnement rendu aux résidents, ils puissent en profiter, moyennant des modalités financières extrêmement raisonnables.

M^{me} Naturel

Je ne vais pas entrer dans le faux débat mais, concernant la proposition tarifaire, c'est quelque chose que les Garennois attendaient depuis un moment. Il était annoncé qu'il y aurait une tarification mais vous n'avez jamais, concrètement, annoncé ce qu'il en allait

être. Preuve est qu'on le reçoit maintenant et que cela va être appliqué dans trois semaines. Il n'y a eu aucune concertation avant avec les habitants, qui d'ailleurs m'ont fait des demandes de savoir : qu'est-ce qu'il en est ? À combien ce sera ?

M. Hervo

Écoutez, Mademoiselle, je ne me suis pas senti autorisé à annoncer un tarif dont la fixation est de la responsabilité du Conseil Municipal.

M^{me} Naturel

Tout à fait, mais vous auriez pu entendre les habitants en amont.

M. Hervo

J'ai dit que ce serait attractif et je crois que c'est attractif.

M. Perrée, président de séance

Jean-François Dransart aussi veut dire quelque chose.

M. Dransart

Je voulais simplement dire, pour avoir assisté à de nombreuses réunions du comité de quartier des Champs-Philippe, que cette concertation a eu lieu depuis très longtemps. Les tarifs, même s'ils n'étaient pas précis, étaient évoqués de cet ordre et étaient partagés par les riverains.

M. Duclos

Je n'ai pas eu forcément le même écho, mais bon, d'accord !

M. Perrée, président de séance

Vous allez au comité de quartier ? Non ?

M. Hervo

Vous y êtes cordialement invité, il y en a un demain matin. Vous pouvez venir.

M. Duclos

Je suis de La Garenne Nord.

M. Hervo

Oui, mais vous pouvez aller à n'importe lequel. Vous pouvez venir visiter les Champs-Philippe, Monsieur Duclos, il n'y a aucun problème ! (*Rires.*)

M. Perrée, président de séance

M. Hervo va se faire un plaisir de vous faire visiter les Champs-Philippe... les nouveaux Champs-Philippe !

Oui, Adélaïde Naturel ?

M^{me} Naturel

Concernant l'attractivité du tarif proposé, effectivement on ne va pas entrer dans le faux débat « combien il faut que ce soit, etc. ». Certains diront qu'il est attractif et d'autres diront que c'est encore une charge supplémentaire pour eux et qu'ils vont avoir du mal à avoir cette charge supplémentaire qui va peser encore plus sur leur pouvoir d'achat.

Il y aura toujours du pour et du contre. C'est pour cette raison que je voterai contre.

M. Perrée, président de séance

Qu'est-ce qu'on peut faire à votre avis ? Transport en commun ?

M^{me} Naturel

Il faut développer le transport en commun et le vélo.

Après, je ne suis pas spécialement pour l'extension généralisée du stationnement payant. Toutefois, aux abords des équipements publics, effectivement, cela évite les effets ventouse.

Je vous remercie.

M. Perrée, président de séance

Merci beaucoup.

Christophe Conway, je vous écoute ?

M. Conway

Sur ce sujet, la problématique du stationnement et de la place de la voiture dans la ville est un sujet complexe, qui varie effectivement selon les personnes qui viennent et leur motif. Cela dépend aussi si on est dans un environnement commercial ou d'entreprise et cela dépend aussi du but recherché.

Pour moi, pour nous, c'est vraiment un sujet complexe, délicat et vous parlez à juste titre d'expérimentation.

Ce que je regrette, c'est en découvrant, quand on a eu l'ordre du jour, même si ce n'est pas le seul sujet qui représentait des pages et des pages, qu'il y avait un rapport établi en janvier 2016 et on ne nous le remet qu'au moment de ce Conseil Municipal. On a eu une Commission voirie qui s'est tenue le vendredi 2 et qui n'a pas pu aller jusqu'au bout.

Je regrette que l'on ne se donne pas plus de temps pour bien travailler la question.

Dans les questions, notamment j'avais posé la question en Commission voirie : il y a combien de places ? Combien de places deviennent payantes ? Quel est le nombre de places en jeu ?

Par rapport à la politique vis-à-vis des salariés de RATP et de Peugeot, le fait de rendre les places en horaires limités et pas la journée vient changer automatiquement la donne.

Si vous faites un droit de se garer pour la journée, vous allez favoriser quasiment, peut-être, automatiquement, les salariés qui viennent tôt au départ du service des RATP. Si vous êtes sur un tarif horaire, le fait de déclarer ces zones en zone bleue peut régler le problème.

L'autre problème par rapport au stationnement, c'est que, aujourd'hui, une expression péjorative est appliquée aux voitures qui ne se déplacent pas, qui sont des « voitures-ventouses ». C'est oublié que ces voitures ne viennent pas polluer en ce temps où on a de la pollution atmosphérique liée aux voitures.

(Réactions dans l'assemblée.)

Non mais, très sérieusement !

M. Perrée, président de séance

On va même leur glisser un billet de 100 € sur le pare-brise !

M. Conway

Juste par rapport à cela, il y a donc différents sujets.

Et puis vous avez, comme cela a été souligné aussi, des habitants qui n'ont pas, d'un point de vue historique, de facilités de garage dans leur immeuble, vu l'ancienneté, et qui se retrouvent, entre guillemets, « un peu piégés » même par un tarif attractif, qui est quand même un tarif qui fait que par an, ce sont 400 euros de plus à payer.

Le dernier point : c'est que, lorsque l'on parle des effets induits notamment, quel est le nombre de places inoccupées dans les garages existants ? Vous dites : aujourd'hui, des gens se garent en surface parce qu'ils trouvent une place et ne vont pas se garer dans le garage, par exemple, de Peugeot. C'est la même chose pour les copropriétés. Si vous trouvez une place en surface et que vous arrivez à une heure où les autres ne sont pas encore rentrés, vous vous garez en surface, vous n'allez pas dans votre garage. Ce n'est pas le stationnement payant qui fait que ces comportements changent, c'est le fait de changer les règles du stationnement.

Par exemple, dans certaines zones, de dire que le stationnement n'est pas autorisé plus de deux heures ou alors il faut revenir changer l'horodateur, etc., ce qui *a priori* va décourager les personnes qui partent pour la journée au travail ou les gens qui travaillent dans l'entreprise ne vont pas quitter leur service toutes les deux heures.

Je pense qu'il y a toute une alchimie de mesures à prendre et je regrette que ce sujet vienne sans avoir été plus mûri, soit au niveau de la Commission municipale, soit au niveau du Conseil Municipal.

Enfin, une évolution très forte se dessine, qui est la plus faible motorisation qui se voit avec les voitures partagées, par exemple Autolib', et avec le fait qu'il y a un développement de l'offre de transport.

Il y a vraiment des réflexions qui auraient mérité, pour nous, plus de temps.

M. Perrée, président de séance

Jean-Pierre, vas-y !

M. Hervo

Je ne vais pas répondre sur cette affaire de prendre plus de temps parce qu'à un moment, il faut décider ; sinon, on passe son temps à réfléchir. En matière de stationnement, des tas de gens ont réfléchi, avant même que nous, on commence à réfléchir et personne n'a trouvé la solution miracle.

Néanmoins, si j'ai parlé d'un certain côté expérimental de cette opération dans le quartier des Champs-Philippe, c'est que le quartier des Champs-Philippe a la particularité de présenter une offre globale de modes de stationnement : surface, résidentiel puisque c'est, de très loin, le quartier où une grande majorité d'immeubles ont un parking, contrairement à La Garenne-Colombes, même s'il subsiste des zones d'immeubles anciens sans parking. Donc, il y a une offre de possibilités de location de parkings privés ou d'acquisition de places de parking privé importantes et il y a un parking public, avec des possibilités d'usage horaire ou mensuel ou par abonnement de plus longue durée. On a là un terrain où toutes les possibilités de gérer ce problème de stationnement sont offertes.

Les questions que vous soulevez sur les différents modes de comportement et sur l'évolution des modes de comportement des automobilistes sont pertinentes. On va voir comment cela fonctionne et s'il faut corriger, amender, on amènera.

La décision d'aujourd'hui est déjà appuyée sur un constat de réalité : c'est quand on a institué, de façon très localisée, autour des commerces de la place des Champs-Philippe, le stationnement payant, où on a constaté des évolutions de comportement et une amélioration de la rotation des véhicules très significative.

On va faire pareil : on va regarder comment cela se passe et s'il faut ajuster les choses, on le fera. On n'a pas fait de zone courte durée et longue durée pour l'instant. Peut-être faudra-t-il faire des zones courte durée/longue durée ? L'ouverture d'Intermarché, avec son parking d'une cinquantaine de places à la mi-2018, va induire des modifications de comportement et une modification de l'offre de stationnement.

On décide cela aujourd'hui, en notre âme et conscience. Cela nous apparaît tout à fait raisonnable et non dénué de bons fondements. Si jamais cela évolue, on évoluera, on n'est pas borné.

M. Perrée, président de séance

C'est très judicieux ce que tu dis, Jean-Pierre.

D'autres questions ? Non.

On va quand même le voter : qui est contre ? 1 voix. Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Les autres. Merci beaucoup.

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.

M^{me} Fommarty

Bonsoir à tous.

Je voudrais d'abord m'excuser d'être obligée de porter des lunettes fumées ce soir. C'est dû à une intervention récente sur mes yeux, j'en suis désolée.

Je vous parle d'abord de l'école Sainte Geneviève qui est une école privée sous contrat à La Garenne-Colombes. Depuis 2006, elle a signé son contrat avec l'État. Par ce fait, nous devons participer financièrement aux frais de scolarité des enfants garennois qui sont dans cette école.

Il y a quatre ans, nous avons passé avec cette école une convention qui arrive à échéance, donc je vous demanderai aujourd'hui d'autoriser M. le Maire à renouveler la convention.

Cette convention s'établit sur un prix de participation de la scolarisation pour chaque élève en numéraire à hauteur de 920 euros et d'une participation en prestations en nature, par exemple l'intervention sur des transports de car, des activités sportives, etc., à hauteur de 80 euros, ce qui correspond à une augmentation d'environ 1 % par rapport aux précédents tarifs.

Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention de 2016 à l'année 2020, donc pour les quatre ans qui viennent.

M. Perrée, président de séance

Merci, Anne.

Des questions ?

Monsieur Champion ?

M. Champion

C'est dommage que M. Juvin ne soit pas là : pour une fois, il aurait pu apprécier qu'on lui fasse un compliment.

La Commission des affaires scolaires s'est réunie presque deux semaines avant le Conseil Municipal, donc on a eu le temps de bien étudier le sujet. Lors de la commission, on a eu une présentation, et j'y suis spécialement sensible, de chiffre précis. C'était une présentation extrêmement claire des hypothèses prises en compte et des différents sujets, dont celui-là.

On votera cette décision, avec juste deux petits points de vigilance quand même.

On s'est aperçu que le nombre d'enfants scolarisés dans cette structure a une tendance à augmenter, alors que c'est moins le cas sur le reste de La Garenne-Colombes, si j'ai bien compris les chiffres.

En plus, la commune est dans une norme tout à fait standard mais relativement généreuse, prenant aussi en compte les maternelles, ce qui n'est pas obligatoire, si j'ai bien compris.

C'est juste ces points de vigilance, puisque la commune est représentée au conseil d'administration : que cette évolution d'enfants, qui ne correspond pas à l'évolution du reste de La Garenne-Colombes, soit au moins étudiée et prise en compte, sachant que cette école n'est pas obligée de mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Donc, la commune est d'autant plus généreuse que, finalement, elle donne l'équivalent sans en avoir les contreparties. Cela mérite quand même que l'on surveille bien ce qu'ils en font.

M. Perrée, président de séance

On me confirme que l'on est à peu près dans la ligne de toutes les autres. Ce n'est pas excessif et ce n'est pas non plus mesquin.

Merci, Anne. Veux-tu répondre quelque chose maintenant ?

M^{me} Fommarty

Il y a eu une longue discussion entre la comptable de Logec et M. Montagnon, qui ont repris un certain nombre de points : les dépenses exactes, les frais de personnels, etc. On a très légèrement augmenté le forfait par rapport à l'année précédente.

Effectivement, la somme qui sera votée au budget sera un peu plus élevée parce qu'il y a plus d'enfants garennois scolarisés à Sainte Geneviève qu'il n'y en avait autrefois. C'est peut-être dû d'abord à l'ouverture d'une toute petite section, donc c'est une vingtaine d'enfants de moins de 3 ans en plus. Je pense aussi qu'il y a en proportion moins d'enfants des autres communes et que, maintenant, les places sont peut-être un peu plus réservées aux enfants de La Garenne-Colombes que cela ne l'était autrefois.

M. Perrée, président de séance

Merci.

Après toutes ces belles explications, qui est contre cette décision ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? L'unanimité, merci bien.

État civil, Affaires générales

3.2 - Acquisition d'une licence IV de débit de boissons.

M. Martin-Chauffier

Cette délibération vous invite, mes chers collègues, à autoriser la collectivité à acquérir la licence IV de débit de boissons, qui a été exploitée pendant des années par l'hôtel de l'Arche. Je ne sais pas si vous le saluez : il était situé tout au bout de la rue Jules Ferry, à l'angle Ferry/Fauvelles, dans le quartier des Champs-Philippe, à un endroit qui va muter puisque les opérations sont en cours avec une nouvelle voirie, etc., une opération immobilière.

Bref, l'objectif pour nous était de s'assurer que la licence IV ne quitte pas le territoire communal parce que, si vous l'ignorez, il n'est plus possible désormais de créer des licences IV de débit de boissons et notre intérêt est d'en conserver un maximum sur le territoire communal, d'autant que nous avons des projets qui se précisent, notamment sur l'installation d'une brasserie-restaurant en dessous de l'immeuble situé place de Belgique, le grand immeuble de bureaux.

L'objectif pour nous est de la racheter, au moins de façon transitoire, pour pouvoir la revendre à moyen terme ou à court terme à un futur exploitant sur cet immeuble ou ailleurs, dès que l'opportunité se présentera.

M. Perrée, président de séance

Merci.

Surtout comme vient de le dire Yann, il y a deux possibilités de restaurant dans le quartier, donc ce sera très utile. Peut-être qu'ils seront très friands de ce genre de licence.

Qui a une question ?

Allez-y !

M. Campion

Je trouve que c'est une excellente idée.

Cela fait partie de la fourchette basse des prix pratiqués : il y a une raison ?

M. Martin-Chauffier

Pour tout vous dire, on a sollicité le cabinet Salvan qui est le cabinet référent sur ce type de vente de licence, qui s'appelle « Licence 4 ». Sur Internet, vous le retrouverez comme cela. Ce sont eux qui nous ont donné l'estimation du prix. Effectivement, c'est la fourchette basse. Cela dit, on a acquis, il y a quelques années - cela devait être en 2010 -, la licence IV du Voltaire quand il a fermé, que l'on a recédée depuis ; c'était également au tarif de 10 000 euros. C'est le tarif sur la collectivité et dans les Hauts-de-Seine.

M. Perrée, président de séance

Merci, Yann.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

3.3 - Avis du Conseil municipal sur les dérogations au repos dominical.

M. Martin-Chauffier

Je vous parle du repos dominical, de ses dérogations en l'occurrence, pour vous dire que, depuis la loi Macron, les collectivités sont autorisées à accorder 12 dérogations au repos dominical par an. Contrairement à ce qui se faisait avant, puisque c'étaient des demandes individuelles par commerçant, etc., cela doit se faire désormais par délibération et par branche d'activité.

Nous vous proposons d'instituer ces 12 dérogations au repos dominical selon les branches qui sont précisées dans la délibération : automobile, chocolaterie, parfumerie, etc. Les distinctions se font en fonction de leurs demandes habituelles, puisque les parfumeurs n'ont pas les mêmes demandes que les chocolatiers ou les automobiles, etc. C'est cela, l'esprit.

Si vous avez des questions, j'y répondrai volontiers.

M. Perrée, président de séance

Bien, merci.

Adélaïde Naturel ?

M^{me} Naturel

Juste une question : pourquoi n'y a-t-il pas eu de calendrier prévisionnel sur ces 12 jours institués ? Y a-t-il une raison particulière ? Pour ne pas que ce soit cadré ?

M. Martin-Chauffier

En l'occurrence, le calendrier a bien été fixé par branche d'activité.

Il y a un calendrier qui a été transmis, d'ailleurs, pour avis à l'Interco... enfin, au Territoire, me semble-t-il, qui a donné un avis favorable.

Le calendrier existe. Je ne sais pas pourquoi il n'est effectivement pas annexé, mais je peux vous le transmettre à la fin de ce Conseil, sans problème.

M^{me} Naturel

Je veux bien, merci.

M. Perrée, président de séance

Merci.

D'autres questions ?

Monsieur Champion ?

M. Champion

J'ai une question : il me semble que dans la fameuse loi Macron, il y a le maintien de l'avis préalable des organisations syndicales et patronales, avec un système spécifique pour les toutes petites entreprises. Comment cela fonctionne-t-il sur La Garenne-Colombes ? Il me semble que, dans les toutes petites entreprises où il n'y a pas de syndicats, qu'il y a la nécessité d'un vote majoritaire des salariés. Est-ce que l'on sait si c'est bien appliqué ?

M. Martin-Chauffier

Ce que dit la loi, à ma connaissance, c'est qu'il est désormais de la responsabilité du commerce de solliciter l'avis favorable des syndicats et d'attribuer un repos compensateur et une indemnité supplémentaire aux salariés qui travaillent le dimanche. C'est bien précisé.

Après, sur les TPE spécifiquement, je ne saurais pas répondre à votre question.

M. Dubois

Il me semble que les sociétés et les petites entreprises où il n'y a pas de représentation du personnel doivent organiser un référendum auprès du personnel directement. C'est donc un référendum, du coup.

M. Martin-Chauffier

L'expérience nous montre à La Garenne-Colombes que ce sont principalement cinq entreprises, cinq commerces qui font les demandes auprès de nous, qui les faisaient en tout cas jusqu'au passage de la loi Macron. Les noms sont Nocibé, Peugeot, Monoprix, Simply Market et Picard. Ces gens-là sont organisés et ont effectivement des CE auxquels ils demandent l'avis.

Après, pour les petits commerces, la plupart sont des indépendants qui peuvent ouvrir, puisqu'ils n'ont pas de salariés, un peu quand ils le souhaitent.

Là, on parle d'un repos dominical qui concerne des salariés, pas des indépendants qui sont leur propre patron.

M. Perrée, président de séance

Merci.

D'autres questions ? Non, alors, on va voter : qui est contre ? 1 voix : M^{me} Naturel. Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Les autres. Merci beaucoup.

IV --Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Autorisation de dépôt du dossier « appel à projet handicap » dans le cadre du fonds « publics et territoires » proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

M^{me} Fommarty

La Caisse d'Allocations Familiales dispose d'un fonds « publics et territoires » qui peut permettre de financer en partie les enfants en situation de handicap qui sont accueillis dans le cadre des accueils de loisirs. C'est une disposition assez récente.

Nous souhaitons déposer un dossier d'appel à projets pour pouvoir prétendre à une subvention de 50 000 euros. En effet, la Ville de La Garenne-Colombes accueille depuis 2010, dans ses accueils de loisirs, un certain nombre d'enfants handicapés, donc elle a déjà développé auprès de ces enfants une intégration avec des animateurs qui ont des formations spécifiques et un référent handicap.

Comme nous sommes éligibles à ce dossier, je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à déposer l'appel à projets, pour ensuite pouvoir demander ce financement.

M. Perrée, président de séance

Merci, Anne.

Des questions ? Non. Merci.

Qui est contre ? Non. Pas d'abstentions ? Non plus. Qui est pour ? Tout le monde, merci beaucoup.

V-- Pôle Services Techniques

Urbanisme

5.1 - Autorisation donnée à Arc Promotion Île-de-France SCCV de déposer une demande de permis de construire sur une emprise foncière comprenant les parcelles communales cadastrées section 0 numéros 60, 61, 62, 64 et 237.

M. Hervo

Je vais refaire un tout petit peu d'histoire pour vous situer le contexte.

Le plan est projeté au mur, c'est très bien.

Vous vous souvenez que, sur le boulevard de la République, deux secteurs ont été identifiés pour développement de l'habitat et création de logement social, et que, pour la maîtrise foncière de ces secteurs, nous avons fait appel à l'EPF 92 (l'Établissement public foncier 92), devenu EPF Île-de-France il y a peu.

Sur le secteur Sud-République, celui qui figure sur le plan que l'on vous projette, une partie des terrains appartenait à la Ville et l'autre partie a été acquise par l'Établissement public foncier d'Île-de-France.

Le foncier étant donc maîtrisé, une consultation de promoteur a été effectuée par l'Établissement public foncier sous le contrôle de la Ville, pour réaliser, comme vous vous en souvenez sans doute, un programme immobilier comportant au moins 30 % de logement social.

À l'issue de cette consultation, le projet qui a été retenu est présenté par Arc Promotion, avec Gérard Lesbois* comme architecte. On vous le projette aussi.

Vous avez projeté la perspective ? C'est plus flatteur que la façade.

L'EPF et la Ville, distinctement pour éviter les doubles mutations et les frais d'acte correspondants, céderont ces terrains au promoteur pour le montant définitif de 3 572 000 euros, ce qui entraînera la construction d'un immeuble d'un peu plus de 2 200 mètres carrés de surface - vous voyez que ce n'est pas très ambitieux -, comprenant 42 logements dont 14 logements sociaux qui seront acquis auprès du promoteur par le bailleur social Immobilière 3F.

Nous aurons à délibérer pour la cession formelle de nos terrains à cet opérateur mais, pour ne pas perdre de temps et permettre à l'affaire d'avancer en temps masqué, nous vous demandons aujourd'hui d'autoriser le groupe Arc Promotion à déposer un permis de construire sur les parcelles appartenant à la Ville, étant entendu que l'Établissement public foncier a, de son côté, par un courrier il y a quelques jours, autorisé ce promoteur à déposer ce même permis de construire sur les parcelles lui appartenant.

M. Perrée, président de séance

Des questions ?

Adélaïde Naturel ?

M^{me} Naturel

Monsieur Hervo, je n'ai pas très bien compris : vous avez dit qu'il y avait combien de logements et la part de logement social ? C'est 28 logements, dont 14 logements sociaux ? C'est cela ou c'est plus ?

M. Hervo

Je ressors mon papier pour ne pas vous dire une bêtise : c'est 42 logements, dont 28 en accession et 14 en social.

M^{me} Naturel

D'accord, merci, Monsieur Hervo.

M. Perrée, président de séance

Merci. Pas d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Les autres, merci beaucoup.

Aménagement urbain

5.2 - ZAC des Champs-Philippe - Modification du projet de programme des équipements publics à réaliser et modification n° 4 du dossier de réalisation.

M. Hervo

Si vous me le permettez, mes chers collègues, je vais évoquer simultanément les points 5.2 et 5.3 qui sont reliés entre eux, le point 5.3 traitant de la déclaration d'utilité publique de la ZAC des Champs-Philippe.

Cette ZAC des Champs-Philippe bénéficie d'une déclaration d'utilité publique depuis le mois de mai 2007 et cette DUP vient à expiration le 14 mai 2017.

Comme vous n'avez pas manqué de le remarquer, l'opération, même si elle est bien avancée, n'est pas encore terminée et nous avons encore besoin de renouveler cette déclaration d'utilité publique, au moins pour les parties qui restent à réaliser.

Je reviendrai tout à l'heure à cette affaire de déclaration d'utilité publique mais un préalable à la constitution du dossier de demande de déclaration d'utilité publique, c'est l'actualisation et la remise en ordre du dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics.

Le point 5.2 traite de ces sujets.

Je voudrais tout d'abord faire un petit *excursus* et féliciter l'équipe aménagement, et en particulier M. Boulard*, du travail qui a été fourni parce que tout ceci est un travail considérable.

C'est dommage qu'il ne soit pas là, je l'avais invité à venir.

Le dossier, c'est tout ce qui est devant moi : c'est conséquent. Il y a passé quelques nuits et quelques week-ends !

Je ferme la parenthèse.

Cette actualisation du programme de la ZAC et du dossier des équipements publics est largement détaillée, reprise et exposée dans le rapport que vous avez sous les yeux. Je vais vous l'épargner parce qu'il reprend toute l'histoire de la ZAC.

Simplement, ce que l'on doit noter sur les évolutions du programme, c'est l'évolution des surfaces. En logements, le programme initial envisageait de l'ordre de 103 000 mètres carrés de logements ; aujourd'hui, on est plutôt sur une perspective de 121 000 mètres carrés de logements. Cela va dans le sens du Schéma régional d'habitat de tout à l'heure.

Les bureaux : on avait envisagé 105 000 mètres carrés, y compris la reconstruction de la RATP qui reste problématique, et on va en réaliser plutôt 123 000. L'explication est simple : c'est l'opération Gecina qui est venue s'ajouter au programme de la ZAC, l'immeuble qui abrite Technip, alors qu'à la genèse de l'opération, nous n'avions pas imaginé acquérir et construire cet îlot qui appartient à Peugeot.

Quant aux activités et commerces, on avait prévu environ 9 000 mètres carrés et on est plutôt à 6 000, avec une ambiguïté qui n'a jamais été levée : concernant les locaux réalisés par Sefri-Cime et Norman Foster le long du boulevard national, au droit de l'avenue Barrilliet, on a jamais trop su s'il fallait les compter comme locaux d'activités ou comme bureaux. Ce sont les locaux qui abritent Hyundai aujourd'hui. Cela explique cet écart de 3 000 mètres carrés mais si on passe Hyundai des bureaux aux activités, on arrive au même chiffre.

Quant aux équipements publics, il y a eu une évolution du groupe scolaire mais c'est une évolution de pure forme, puisque le groupe scolaire initialement dimensionné à 17 classes est réduit à 9 classes mais, dans le même temps, on a fabriqué 9 places par le remaniement de l'école Guest, donc on est à somme constante.

Pour aller au fond des choses, on s'est aperçu que l'élargissement de la rue Jules Ferry entraînait la restructuration de l'entrée du cimetière communal et nous allons en profiter - je crois que j'ai eu l'occasion d'évoquer la chose - pour réaliser un local d'accueil des familles plus convenable, plus correct que ce qui existe aujourd'hui, ou plutôt que ce qui n'existe quasiment pas aujourd'hui. On va pratiquer, ce qui n'était pas prévu dans le programme initial, le dévoiement de la rue Jules Ferry, que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici, ce qui permet une meilleure constructibilité de la pointe Ferry/Fauvelles, d'une part, et ce qui permettra à terme la circulation de l'autobus 73 au travers du quartier des Champs-Philippe, d'autre part.

Enfin, pour faire les choses bien, on avait mis dans le programme initial, sans trop savoir à quoi cela correspondait, la transformation de l'avenue de Verdun en boulevard urbain. Comme aujourd'hui on ne sait toujours pas bien à quoi cela correspond, on l'enlève. Cela évite de s'engager à faire quelque chose dont on ne sait pas bien en quoi cela consiste, étant entendu que la notion de boulevard urbain, c'est faire en sorte qu'une voie ne soit pas une route mais une rue. L'avenue de Verdun, on l'a déjà pas mal apaisée à travers un certain nombre de passages piétons, de feux rouges complémentaires, de signalisations adaptées à la présence des enfants au voisinage du collège, etc. Donc, l'apaisement de la circulation avenue de Verdun est déjà en marche, même si probablement il y a encore des choses à faire sur ce point.

Voilà, beaucoup de papiers, beaucoup de discours pour finalement une mise à jour qui est relativement légère sur le programme de la ZAC et sur le programme des équipements publics.

Je vais jusqu'au bout de la présentation, mais il faudra faire deux votes séparés.

M. Perrée, président de séance

Il y a trois votes même : deux sur le 5.2 et un sur le 5.3.

M. Hervo

Je vais jusqu'au bout et je me permettrai de te repasser la parole.

5.3 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - seconde phase - Lancement de la procédure conjointe d'enquête préalable à la nouvelle déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire.

M. Hervo

Au point 5.3, il s'agit, sur la base de ce programme des équipements publics et de ce dossier de réalisation de la ZAC ajusté, de solliciter la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire sur ce qu'il reste à faire sur la ZAC des Champs-Philippe.

Le périmètre - je ne sais pas s'il est projetable ? - de cette déclaration d'utilité publique, bien évidemment, ce sont exclusivement les périmètres restant à acquérir, donc singulièrement réduits depuis le périmètre initial bien qu'il reste encore 55 parcelles. C'est un travail de couture fine, les Champs-Philippe !

Le dossier rappelle le programme, c'est ce dont je viens de parler. Dans ce programme restant à réaliser, notons notamment qu'il reste environ 45 000 mètres carrés de logements à réaliser, étant entendu, je le rappelle, parce que régulièrement on l'oublie ou on prétend ne plus s'en souvenir, que, *in fine*, la réalisation de la ZAC des Champs-Philippe entraînera la réalisation de 25 % en son sein de logements sociaux parmi l'ensemble des logements créés.

Le tout, bien entendu - dans ce dossier, on retrouve aussi un ensemble de dépenses prévisionnelles - pour une opération qui, *in fine*, vise à s'équilibrer aux alentours de 200 millions d'euros à terme.

M. Perrée, président de séance

Merci.

Comme vous l'a dit Jean-Pierre, il y a deux votes à effectuer sur le 5.2 et un vote sur le 5.3.

Voulez-vous qu'on vous les redétaille ?

Christophe Conway ?

M. Conway

Je voudrais intervenir sur ces deux délibérations.

La première, là aussi, vous avez souligné à juste titre le volumineux dossier que vous avez devant vous, Monsieur Hervo. Donc, vous mesurez la difficulté pour nous de découvrir tout cela dans les cinq jours qui nous sont impartis, d'autant plus qu'il y a des rapports, comme l'étude de trafic par exemple, qui remontent au mois de février 2016. Là, on aurait pu aussi utilement découvrir ces éléments beaucoup plus tôt.

Mon intervention va s'abstenir sur ces deux délibérations, mais je voudrais reprendre le propos liminaire qui était marqué en début de délibération 5.3 : « *La Ville privilégie, dans toute la mesure du possible, la voie amiable pour l'acquisition des emprises foncières nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques locales, comme c'est notamment le cas pour l'aménagement du quartier des Champs-Philippe. Cependant, la réalisation et la mise en œuvre de projets impliquent que la Ville puisse être assurée à terme d'une totale et parfaite maîtrise des parcelles ou fractions de parcelles concernées par cette opération dans des délais et des coûts*

maîtrisés. C'est pourquoi la Ville a choisi en application de la législation de se doter de la déclaration d'utilité publique permettant de recourir, le cas échéant et à titre exceptionnel, à une procédure d'expropriation. »

Avec ce propos liminaire, sur lequel on souscrit sur le principe, je voudrais juste rappeler l'effet pervers qu'il peut y avoir de profiter de cette menace future d'expropriation pour, en fait, non pas s'assurer de la maîtrise à terme mais passer par une phase intermédiaire qui pourrait équivaloir à de la spoliation, c'est-à-dire avoir un prix de marché inférieur au marché habituel dans ce secteur.

Sans faire de procès d'intention, puisque ces derniers temps, il y a eu un changement notable de ce point de vue, je voudrais insister sur la faculté de relogement qui était à l'époque, dans la précédente phase, soulignée par le commissaire-enquêteur, de privilégier ce relogement. On a eu la jurisprudence : vous l'aviez appelée « jurisprudence grain d'orge ».

Le principe du relogement permet d'effacer, quelque part, la différence qu'il y aurait entre la valeur du terrain et la valeur de revente par une opération de promotion immobilière. Donc, par le relogement, la personne qui occupait un logement dans ce quartier et qui est relogée, elle « profite », entre guillemets, de la plus-value latente qu'il y avait sur son terrain, parfois acquis il y a longtemps.

La deuxième chose que je voudrais dire : si on est accompagné dans la même démarche, c'est d'avoir présent à l'esprit que l'on a en face de nous très souvent des personnes vulnérables, qui sont âgées et que la perspective d'une expropriation, même si elle n'est qu'hypothétique, est susceptible de perturber. À nouveau, dans cette démarche, il y a une dimension humaine d'accompagnement qui a été faite par le cabinet... je n'ai plus son nom en tête.

Ce sont les deux propos qui m'inspirent sur ce projet : c'est le fait, d'une part, d'être attentif à ne pas spolier les gens par un prix excessivement bas et, d'autre part, d'être attentif au choc que peut créer le fait d'avoir une DUP, la visite des Domaines, etc., sur ces personnes.

Je pense qu'il y a une pédagogie préventive à faire, si cela n'a pas été déjà fait.

M. Hervo

Monsieur Conway, je m'insurge violemment contre le recours au mot « spoliation ». Ce mot n'a pas cours dans la politique garennoise !

Quant au reste, dans le fond, vous nous recommandez d'appliquer ce que l'on fait depuis dix ans sur le montage de la ZAC des Champs-Philippe... sur la réalisation de la ZAC des Champs-Philippe. C'est facile de donner des leçons en disant « je vous recommande de faire comme vous faisiez ». Vous êtes un peu gonflé !

Bref, cela vous fait de la pub !

Si on avait voulu s'y prendre comme les moyens légaux d'une DUP nous le permettent, la ZAC serait peut-être terminée et on aurait sans doute brutalisé un certain nombre de gens. Nous nous y sommes toujours refusés et nous continuons à le faire. C'est notamment pour cela que certaines choses n'avancent pas toujours aussi vite que nous pourrions le souhaiter, mais la prise en compte du facteur humain dans cette affaire, là-dessus, je n'ai de leçons à recevoir de personne.

Beaucoup des gens qui sont concernés dans cette affaire sont des gens que j'ai connus personnellement, comme habitant du quartier quand j'étais dans une autre vie, quand j'étais singulièrement plus jeune, et eux aussi d'ailleurs ! Il n'y a aucune raison de maltraiter ces gens-là.

Vous avez raison de le souligner, c'est une réalité donc cela va de soi : il y a un certain nombre de gens vulnérables, parce qu'âgés ou en situation d'être un peu dépassés par les événements, si vous me permettez l'expression. Ces gens-là, nous les dorlotons et nous les suivons de façon extrêmement précise, notamment avec cette politique de facilitation d'un relogement qui n'entraîne pas de déracinement. Nous avons, en ce moment, plusieurs dossiers de ce type en cours d'instruction.

Donc, je n'ai pas besoin de vos recommandations, Monsieur Conway.

M. Conway

Concernant les recommandations, que cela vous incommode... Voilà ! Si vous les prenez comme des reproches, tant pis pour vous !

Au niveau de la spoliation, vous n'avez effectivement jamais employé ce mot parce que, venant de votre part, cela m'étonnerait.

Je rappellerai juste l'épisode qui avait déclenché cette discussion - vous voyez très bien de quoi je parle -, dans lequel vous me reprochiez d'être un reporter d'investigation, d'aller chercher les choses et tout. J'avais démontré, preuves à l'appui, pour M^{me} Mole*, qui avait voulu se séparer de son appartement, que vous aviez joué la montre alors qu'elle ne pouvait plus louer, elle ne pouvait pas revendre, etc. Finalement, elle a été satisfaite par un jugement du juge des expropriations et elle avait été obligée de faire carrément des recours à différents niveaux pour finalement obtenir, au lieu des 80 000 euros que vous proposiez, les 110 000 euros qui ont été finalement payés par la Ville. Dans ce cas-là, effectivement, pour moi, on était dans un risque de spoliation.

La deuxième chose : à l'époque, j'étais dans le public mais j'entendais parfois certains conseillers municipaux s'étonner que l'on paie à certaines personnes moins que l'estimation faite par les Domaines et le Maire de répondre : « Pourquoi je proposerais plus, alors que la personne est prête à accepter ce montant-là ? »

Ce sont les deux points sur lesquels je dis... et encore une fois, je prends le soin de rappeler que cela remontait aux années 2008-2012 et que ce n'est plus le cas aujourd'hui. J'ai déjà eu l'occasion de le souligner au sein de ce Conseil.

M. Hervo

C'est exact.

M. Perrée, président de séance

Merci.

Monsieur Duclos ?

M. Duclos

Je veux rapidement rappeler notre position. Bien évidemment, nous approuvons le programme des équipements publics qui correspond à la première délibération.

Pour la seconde, cela rappelle toujours l'objectif des 100 000 mètres carrés de bureaux, maintenant 121 000 mètres carrés, donc on est en désaccord sur ce point.

Au-delà de la posture politique qui consiste à dire « on préfère du logement », la question que je me pose est la suivante : depuis deux ans, il y a Hyundai qui s'est installé à hauteur de 3 500 mètres carrés de bureaux occupés, Bayer à hauteur de 3 000 mètres carrés. En deux ans, cela fait 7 500 mètres carrés, peut-être y en a-t-il d'autres, en tout cas, 7 500 mètres carrés de bureaux occupés sur deux ans, on est quand même loin de l'objectif de 100 000 mètres carrés à terme.

M. Hervo

Si vous voulez faire de l'arithmétique, Monsieur Duclos, n'oubliez pas les 9 000 mètres carrés de Technip, quand même, d'une part.

M. Duclos

Il y a une société de logiciels aussi.

M. Hervo

D'autre part, il y a un éditeur de logiciels qui est signataire d'un bail pour la moitié de l'immeuble Atrium, c'est-à-dire pour 6 à 7 000 mètres carrés supplémentaires.

Quant à l'ancien chiffre de 105 000, devenu un peu plus, il inclut la restructuration du site RATP. Je crains que tous les membres, même les plus jeunes d'entre nous, qui sont dans cette salle, aient pris leur retraite avant que ces sites aient évolué parce que c'est très, très, très, très compliqué. Ne serait-ce que parce que, pendant que l'on construit sur le site de la RATP, il faut pouvoir garer les autobus quelque part et on ne sait pas le faire. Le remaniement RATP passe obligatoirement par un remaniement du site PSA Peugeot Citroën. Là, on entre dans une autre dimension.

C'est pourquoi, quand j'ai parlé tout à l'heure d'un équilibre global de l'opération à 200 millions d'euros, j'ai omis de préciser que c'était hors remaniement du site RATP ; sinon, il faut en ajouter sans doute une centaine de plus et la temporalité de cette opération est complètement imprévisible.

Oublions, au moins provisoirement mais sans doute pour un bon moment, l'objectif officiellement affiché de 70 000 mètres carrés de bureaux sur le site de la RATP. C'est de la grande prospective.

Pour finir, effectivement, le développement des bureaux connaît aujourd'hui un infléchissement. Il en reste quand même que c'est le moteur économique numéro 1 de notre opération ZAC.

M. Martin-Chauffier

Pour rectifier certains chiffres, parce que vous avez l'air de dire, Monsieur Duclos, si j'ai bien compris votre calcul, que 8 000 mètres carrés sont occupés. Ce n'est pas le cas.

Jean-Pierre l'a rappelé : Technip, c'est 19 à 20 000 mètres carrés de bureaux. L'arrivée de Sedge*, c'est 10 000 mètres carrés puisque c'est la moitié de l'immeuble Atrium, donc on est déjà à 30 000. Vous ajoutez Bayer qui en a autour de 5 000, on est à 35 000 ; plus Hyundai, 38 500.

On n'est pas du tout dans l'ordre d'idée de ce que vous prétendez. Ce sont autant d'entrées fiscales pour la Ville et autant de possibilités - entendons-nous - surtout d'équilibrer le budget de la ZAC ; sans quoi, on n'y serait pas.

Je voulais juste rectifier cela.

M. Duclos

Je parlais des installations.

M. Hervo

Merci de ton assistance, Yann !

M. Duclos

Pour Sedge*, c'est prévu en 2017 ?

M. Martin-Chauffier

D'après ce que l'on sait : juillet 2017.

M. Perrée, président de séance

On va voter sur le 5.2 d'abord, le premier point sur le programme des équipements publics : qui est contre ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui est pour ? Le reste.

Ensuite, on va voter sur la modification n° 4 du dossier de réalisation : qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? Le reste.

Et puis évidemment sur le point 5.3, un vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Et qui est pour ? Le reste. Merci beaucoup.

5.4 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - Secteur d'intervention Sartoris - Rachat par la Ville des biens appartenant à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF).

M. Hervo

Je poursuis sur l'opération d'aménagement des Champs-Philippe et plus précisément du secteur Sartoris, qui n'est pas spécifiquement dans les Champs-Philippe mais un secteur de centre-ville que nous avons rattaché à la naissance de la ZAC, par

commodité juridique et opérationnelle, à la ZAC des Champs-Philippe, secteur sur lequel nous avons fait intervenir l'EPF 92 dont nous avons déjà eu l'occasion de parler tout à l'heure.

Ces rachats par l'EPF 92 ont montré leurs limites puisque, finalement, l'EPF 92 patine devant deux ou trois acquisitions résiduelles, faute visiblement de liberté de négociation suffisante.

Nous avons donc décidé - je crois qu'on l'avait déjà évoqué ici - de racheter les biens, les parcelles déjà acquises par l'EPF 92 pour retrouver une pleine liberté sur cet îlot. Je rappelle que l'aménagement - vous avez le parcellaire sous les yeux, avec un petit schéma de son aménagement futur - comporte notamment une structure d'accueil pour personnes âgées en partie sociale.

C'est un produit compliqué parce que, là aussi, pour faciliter et développer le logement social, l'État a inventé une loi ASV, dont l'absence de décret d'application fait que personne ne sachant l'appliquer, on ne sait plus faire de RPA ni de structures d'accueil pour personnes âgées. Cela fait partie des contradictions que j'ai soulignées lors du début de nos débats.

Ce rachat est une somme conséquente d'un peu plus de 5 550 000 euros, qui va nous permettre de reprendre la main complètement sur cet îlot Sartoris pour en terminer sur le programme prévu dans ce secteur pour notre ZAC.

M. Perrée, président de séance

Merci, Jean-Pierre.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Nous voterons pour cette délibération, en exprimant les mêmes points de vigilance que pour les délibérations précédentes, puisqu'il y a des biens qui restent à acquérir par ailleurs.

M. Perrée, président de séance

Une autre intervention ? Non ? On va voter : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

Bâtiments

5.5 - ZAC des Champs Philippe - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande d'autorisation d'aménager en crèche le local situé 7, rue Veuve-Lacroix - îlot S11-L1.

M. Hervo

C'est tout simple : vous vous souvenez que l'on a acquis, dans l'immeuble en cours de construction par Bouwfonds Marignan, rue Veuve-Lacroix, un volume destiné à devenir une crèche.

On vous demande aujourd'hui d'autoriser le Maire à déposer la demande d'autorisation, ce n'est pas un permis de construire mais une autorisation d'aménager ce local sis au 7, de la rue Veuve-Lacroix.

M. Perrée, président de séance

Merci.

Des questions ? Non.

Qui est contre ce projet ?

M. Hervo

Vous avez le plan sous les yeux.

M. Perrée, président de séance

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Bravo. Merci beaucoup.

Merci, Jean-Pierre.

M. Hervo

Si vous voulez que je vous parle de la ZAC des Champs-Philippe, je peux tenir jusqu'à 3 heures du matin, il n'y a pas de problème !

VI- Divers

6.1 - Décisions.

N° 2016-355 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine municipale entre la Ville de La Garenne-Colombes et la 28^{ème} Compagnie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

N° 2016-356 Contrat de support informatique pour deux équipements d'interconnexion utilisés comme cœurs de réseau dans le système d'information de la Ville.

N° 2016-357 Contrat de maintenance du logiciel Municipol Mobile de la Société Logitud Solutions.

N° 2016-358 Contrat de maintenance de 6 terminaux supplémentaires de géo verbalisation électronique de la société Logitud Solutions.

N° 2016-359 Convention relative à la mise à disposition de la salle d'exposition de la médiathèque municipale, à titre gracieux, en faveur de l'association Wine Charity pour l'organisation d'une soirée caritative prévue le 24 novembre 2016.

N° 2016-360 Contrat avec l'association Découvertes Images Reportages relatif à l'organisation d'une conférence prévue le vendredi 18 novembre 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale.

- N° 2016-361 Contrat avec l'association Nocte relatif à l'organisation de deux animations scolaires musicales prévues les lundi 14 et mardi 15 novembre 2016 au Théâtre de La Garenne, pour les écoles élémentaires Sagot, Voltaire et Jean Jerphanion.
- N° 2016-362 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du complexe sportif Nelson Mandela par le Comité d'Établissement SNCF Paris Saint-Lazare en faveur de la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2016-363 Contrat avec la Compagnie du Mirage relatif à la fête de fin d'année de l'école maternelle André Marsault prévue le 9 décembre 2016.
- N° 2016-364 Contrat avec L.A. PROD relatif à la fête de fin d'année de l'école maternelle Voltaire prévue le 12 décembre 2016.
- N° 2016-365 Contrat avec l'association SIC Transit relatif à la fête de fin d'année de l'école maternelle René Guest prévue le 12 décembre 2016.
- N° 2016-366 Demande de subvention relative aux travaux de réaménagement de la crèche rue Veuve Lacroix.
- N° 2016-367 Contrat avec l'EURL centre de création et de diffusion musicales (CCDM) relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le mercredi 7 décembre 2016 à l'école René Guest à 9 heures 30 pour l'école élémentaire René Guest.
- N° 2016-368 Contrat avec l'association Vélo Voyage Aventure relatif à l'organisation d'une conférence prévue le vendredi 9 décembre 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale.
- N° 2016-369 Attribution de la concession funéraire n° 18525.
- N° 2016-370 Attribution de la concession funéraire n° 18526.
- N° 2016-371 Attribution de la concession funéraire n° 18528.
- N° 2016-372 Attribution de la concession funéraire n° 18529.
- N° 2016-373 Attribution de la concession funéraire n° 18530.
- N° 2016-374 Attribution de la concession funéraire n° 18531.
- N° 2016-375 Attribution de la concession funéraire n° 18532.
- N° 2016-376 Attribution de la concession funéraire n° 18533.
- N° 2016-377 Attribution de la concession funéraire n° 18534.
- N° 2016-378 Attribution de la concession funéraire n° 18535.
- N° 2016-379 Attribution de la concession funéraire n° 18536.
- N° 2016-380 Attribution de la concession funéraire n° 18537.
- N° 2016-381 Attribution de la concession funéraire n° 18538.
- N° 2016-382 Attribution de la concession funéraire n° 18539.
- N° 2016-383 Attribution de la concession funéraire n° 18540.
- N° 2016-384 Attribution de la concession funéraire n° 18541.
- N° 2016-385 Attribution de la concession funéraire n° 18542.
- N° 2016-386 Attribution de la concession funéraire n° 18543.
- N° 2016-387 Attribution de la concession funéraire n° 18545.
- N° 2016-388 Attribution de la concession funéraire n° 18527.
- N° 2016-389 Convention relative à la mise à disposition à titre gracieux du Théâtre de La Garenne-Colombes en faveur de l'Inspection de l'Éducation Nationale 27^{ème} circonscription.
- N° 2016-390 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'Honneur du Théâtre de La Garenne-Colombes, en faveur du Centre de Gestion de la Copropriété.
- N° 2016-391 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur de la Ville de Bois-Colombes.
- N° 2016-392 Création d'une régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant sur les voies publiques de la ville de La Garenne-Colombes, par paiement dématérialisé.
- N° 2016-393 Annulé
- N° 2016-394 Attribution de la concession funéraire n° 18535.
- N° 2016-395 Contrat avec l'association SIC TRANSIT relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 14 décembre 2016 à la médiathèque municipale.
- N° 2016-396 Convention relative à la mise à disposition du Mastaba 1-La Garenne-Colombes, à titre gracieux, en faveur de l'association Drapeau Blanc.

- N° 2016-397 Contrat avec la SARL Funambules des Chants et des Sons relatif à la fête de fin d'année de l'école maternelle Ernest Renan prévue le 15 décembre 2016.
- N° 2016-398 Contrat avec le Théâtre de la Clarté relatif à la fête de fin d'année de l'école maternelle Sainte Geneviève prévue le 15 décembre 2016.
- N° 2016-399 Régie de recettes pour l'encaissement de la collecte des horodateurs des quartiers des Vallées et des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes - modificatif.
- N° 2016-400 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne-Colombes en faveur de MCI Consulting.
- N° 2016-401 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne-Colombes en faveur de l'association Pétanque Club Garennois.
- N° 2016-402 Marché de travaux à procédure adaptée relatif aux travaux de désamiantage, de déconstruction et de dépollution pour la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes.
- N° 2016-403 Avenant n° 1 au marché n° AOO/2015/10 relatif à l'entretien et à la maintenance du matériel et des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux - lot n° 4, entretien et maintenance des extincteurs, colonnes sèches et signalétique.
- N° 2016-404 Avenant à la convention d'occupation précaire de deux parcelles communales sises 51-53 rue Veuve Lacroix avec la SARL Constructions de Maisons Laffitte dans le cadre des travaux de construction de logements 57-63 rue Veuve Lacroix.
- N° 2016-405 Contrat avec Monsieur William Fautré relatif à la programmation d'une conférence prévue vendredi 6 janvier 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale.
- N° 2016-406 Contrat avec la SARL La Baguette relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 15 janvier 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale.
- N° 2016-407 Convention relative à la mise à disposition de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne-Colombes, à titre gratuit, en faveur de Rainbow School Paris.
- N° 2016-408 Contrat avec la SARL Cinéma Public Films relatif à la programmation d'ateliers « découverte du cinéma d'animation » prévus à l'école élémentaire René Guest dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- N° 2016-409 Contrat avec la SARL Cinéma Public Films relatif à la programmation d'ateliers « découverte de la nutrition » prévus à l'école élémentaire André Marsault dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- N° 2016-410 Attribution d'une concession funéraire n° 18546.
- N° 2016-411 Attribution d'une concession funéraire n° 18547.
- N° 2016-412 Attribution d'une concession funéraire n° 18548.
- N° 2016-413 Attribution d'une concession funéraire n° 18549.
- N° 2016-414 Attribution d'une concession funéraire n° 18550.
- N° 2016-415 Attribution d'une concession funéraire n° 18551.
- N° 2016-416 Attribution d'une concession funéraire n° 18552.
- N° 2016-417 Attribution d'une concession funéraire n° 18553.
- N° 2016-418 Attribution d'une concession funéraire n° 18554.
- N° 2016-419 Attribution d'une concession funéraire n° 18556.
- N° 2016-420 Attribution d'une concession funéraire n° 18557.
- N° 2016-421 Attribution d'une concession funéraire n° 18558.
- N° 2016-422 Attribution d'une concession funéraire n° 18559.
- N° 2016-423 Attribution d'une concession funéraire n° 18560.
- N° 2016-424 Attribution d'une concession funéraire n° 18561.
- N° 2016-425 Attribution d'une concession funéraire n° 18562.
- N° 2016-426 Attribution d'une concession funéraire n° 18563.
- N° 2016-427 Attribution d'une concession funéraire n° 18564.
- N° 2016-428 Attribution d'une concession funéraire n° 18565.
- N° 2016-429 Attribution d'une concession funéraire n° 18566.
- N° 2016-430 Attribution d'une concession funéraire n° 18555.
- N° 2016-431 Prestations de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés et prestations de nettoyage-lot n° 2, prestations de nettoyage.

M. Perrée, président de séance

Pour les décisions du Maire, avez-vous des remarques particulières à faire ? Pas de remarques ? C'est magnifique !

6.2 - Questions orales.

M. Perrée, président de séance

Il n'y a pas de questions orales.

Merci beaucoup, la séance est levée. Bonnes fêtes de Noël, puisqu'on ne se reverra pas avant.

La séance est levée à 22 heures 18.